

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXVII

LEVIS, OCTOBRE 1931

No. 10

LA FAMILLE DAZEMARD DE LUSIGNAN

Paul-Louis Dazemard de Lusignan

Paul-Louis Dazemard de Lusignan était né à Saint-Barthélemi de La Rochelle, en 1657, du mariage de messire Pierre-Alexandre Dazemard de Lusignan et de Anne Tibaut. D'après un mémoire adressé au duc de Praslin, ministre de la marine et des colonies, vers 1765, M. de Lusignan père était capitaine des vaisseaux du Roi et deux de ses fils moururent lieutenants de vaisseau au département de Rochefort " dont un fut traité en 1707 (sic) avec la plus grande distinction pour action particulière. "

Le 17 mars 1687, le roi choisissait les capitaines suivants pour servir dans les troupes du Canada qui venaient d'être réorganisées et augmentées: MM. Du Plessis, Monic, de Saint-Ours, du Creuzel, Subercase, chevalier de Saint-Jean, chevalier de Merville, de Préaux Grays, Brouillan, Langloiserie, Bouillet de la Chassaigne, Leverrier, de Mines, Vergons, Lusignan.

Dans quel régiment M. de Lusignan avait-il servi avant d'être choisi pour passer dans la Nouvelle-France? Il nous est impossible de répondre à cette question, mais Laffilard (I, 122) dit qu'il fut fait garde-marine à Rochefort le 4 novembre 1683, et capitaine au Canada le 17 mars 1685. M. de Lusignan serait donc venu dans la Nouvelle-France une première fois avant 1687.

Quoiqu'il en soit, M. de Lusignan s'embarqua pour le Canada dans un des vaisseaux qui mirent à la voile pour la colonie au printemps de 1687. Bon nombre de recrues passèrent au Canada en même temps que lui.

Nous n'avons pas de renseignements sur M. de Lusignan pour les années 1688 et 1689. Les Iroquois, pendant ces deux années, tinrent les Français en alerte à peu près tout le temps. M. de Lusignan, on peut le présumer, fit partie des détachements qui leur donnèrent la chasse.

D'après M. Ernest Myrand, M. de Lusignan prit part à la défense de Québec en 1690. Où M. Myrand a-t-il puisé ce renseignement? Aucune des nombreuses relations du siège de 1690 ne mentionne le capitaine de Lusignan. Nous croyons que M. Myrand a présumé.

Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, dit :

“ Environ le 8 juillet 1692, le sieur de Lusignan, capitaine réformé, tomba dans une embuscade en passant par les îles de Richelieu, et fut tué à la première décharge ” (1).

M. de la Potherie, qui vivait dans la Nouvelle-France lors de la mort de M. de Lusignan, est plus explicite que le Père de Charlevoix.

Après avoir raconté la défaite subie par les Iroquois dans l'été de 1692 aux mains du chevalier de Vaudreuil, à quelques lieues de Montréal, il parle de la mort de M. de Lusignan dans les termes suivants :

“ Peu de jours après cette expédition, Lusignan, capitaine réformé, eut ordre de conduire des bateaux aux Trois-Rivières; il fut attaqué à son retour dans les îles du lac Saint-Pierre par un parti d'Iroquois, et fut tué de la première décharge. La Monclerie (La Mollerie) lieutenant, soutint un feu continu avec beaucoup d'intrépidité, ses soldats qui voyaient quatre de leurs camarades de tués perdirent la tramontane, et après deux heures de combat trouvèrent plus à propos de faire une retraite que de forcer les ennemis dans leur embuscade ” (2).

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, tome deux, p. 115.

(2) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, vol. 111, p. 161.

M. de Lusignan avait épousé, à Champlain, le 5 février 1689, Jeanne Babie (Baby), fille de Jacques Babie et de Jeanne Dandonneau (1).

Madame de Lusignan se remaria, à Champlain, le 13 février 1700, à Claude Pauperet, riche marchand, de Québec.

Elle décéda à Québec, trois ans plus tard, le 4 janvier 1703, laissant un fils de son premier mariage, Paul-Louis de Lusignan.

Paul-Louis Dazemard de Lusignan

Né à Champlain le 19 novembre 1691.

Il n'avait pas encore huit mois lorsque son père fut tué par les Iroquois. Des amis de sa famille s'intéressèrent au sort de l'orphelin et, dès 1705, le firent entrer comme cadet dans les troupes du détachement de la marine.

En 1724, le jeune de Lusignan devenait enseigne. Onze ans plus tard, en 1735, il était promu lieutenant.

Le 6 avril 1733, MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant de la Nouvelle-France, concédaient à M. de Lusignan deux lieues de terre de front sur trois lieues de profondeur, dans la baie de Missisquoi au lac Champlain, les dites deux lieues à prendre depuis la seigneurie concédée au sieur Daine jusqu'à un quart de lieue au-dessus de l'embouchure de la rivière du Rocher. Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie, avec haute, moyenne et basse justice (2).

Cette concession fut ratifiée par le Roi le 8 février 1735 (3).

M. de Lusignan ne s'étant jamais occupé de peupler sa seigneurie, elle lui fut enlevée par ordonnance de MM. de Beauharnois et Hocquart, le 10 mai 1741 (4).

Le 21 octobre 1734, l'intendant Hocquart, écrivant au ministre en faveur de M. des Bergères de Rigauville, com-

(1) Contrat de mariage devant Louis Demeromont, notaire de la seigneurie de Champlain, le 3 février 1689. Copie aux Archives de la province de Québec.

(2) Archives de la province de Québec.

(3) Archives de la province de Québec.

(4) Archives de la province de Québec.

mandant de Niagara, en profitait pour faire l'éloge de M. de Lusignan qui servait sous les ordres de cet officier en qualité d'aide-major.

“ M. de Lusignan, disait-il, enseigne en pied, qui fait les fonctions d'aide-major dans la place, est encore un de ceux en faveur de qui j'avais eu l'honneur de vous écrire. Cet officier a moins de service que le sieur de Rigauville, parce qu'il est un peu plus jeune, mais il a toutes les qualités qui conviennent à un officier. De plus, il est aisé et fait encore par là honneur au service. On lui reproche de faire faire un commerce en détail pour son compte, mais c'est par le moyen d'un tiers et il est permis en ce pays-ci aux gentilshommes de faire le commerce même en détail suivant l'arrêt du Conseil d'Etat du 10 mars 1685, et lettres patentes sur icelui adressées au Conseil Supérieur, registrées le 30 août suivant. Il ne paraît pas que le sieur de Lusignan s'en mêle; il serait fâcheux pour lui que cette raison préjudiciât à son avancement que je vous supplie, Monseigneur, de lui procurer par une expectative de lieutenant. Cet officier est rempli d'ailleurs de bonne volonté, de sentiments d'honneur, et fort zélé pour le service ” (1).

C'est l'année suivante (1735) que M. de Lusignan fut chargé du commandement du poste de la Rivière Saint-Joseph. Il y resta trois ans et rendit de bons services à la colonie en réussissant à conclure un traité de paix avec les Sakis et les Renards qui avaient été jusque-là les ennemis des Français.

En 1738, M. de Lusignan passait au commandement du poste de la Baie qui était un des plus importants de la colonie.

Le 1er avril 1744, M. de Lusignan avait reçu le commandement d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

En 1749, M. de Lusignan obtenait le commandement du poste de Saint-Frédéric.

Le fort Saint-Frédéric était le poste le plus exposé de toute la Nouvelle-France puisqu'il était situé sur la frontière. Le gouverneur de la Jonquière qui avait une haute opinion

(1) Archives de la province de Québec.

des capacités militaires de M. de Lusignan, suggéra au ministre du roi de confier à cet officier le commandement sédentaire du poste ou fort Saint-Frédéric. Le 16 septembre 1750, il écrivait au ministre :

“ Le fort Saint-Frédéric étant la principale clef de cette colonie à la Nouvelle-Angleterre, le commandement ne doit en être confié qu'à un officier dont l'expérience, la capacité, le zèle et la valeur soient connus et le S. de Lusignan, capitaine, aiant toutes ces bonnes qualités, je crus devoir vous le proposer pour commandant sédentaire dans le dit poste, d'autant mieux que dans l'espace du temps qu'il y a commandé il a pris toutes les connaissances nécessaires. Je luy ay fait part des dispositions de Sa Majesté à son égard, il y est très sensible et se disposera à aller dans le dit poste dès le printems prochain; il ne négligera rien pour répondre à la bonne idée que je vous ay donné de luy et même l'augmenter.

“ Je ne doute pas qu'il s'acquitte au mieux de ce commandement, il est très capable de bien discipliner sa garnison qui sera plus forte que par le passé. Il est, d'ailleurs, très propre pour les établissements du lac Champlain. J'auray l'honneur de vous rendre compte de sa conduite et du progrès qu'il aurait fait dans le dit poste.”

M. de Lusignan, qui avait passé l'hiver de 1750-1751 à Québec, repartit pour le fort Saint-Frédéric au printemps de 1751. Il devait y commander avec honneur encore pendant près de neuf ans.

Le 15 mai 1752, M. de Lusignan était fait chevalier de Saint-Louis. La récompense était bien méritée. Il servait à la satisfaction de ses chefs depuis quarante-sept ans.

C'est pendant que M. de Lusignan commandait au fort Saint-Frédéric que le savant suédois Peter Kalm visita la Nouvelle-France.

Kalm avait d'abord visité la Nouvelle-Angleterre et le fort Saint-Frédéric fut le premier poste de la Nouvelle-France qui eut l'honneur de recevoir le savant.

Kalm écrit à la date du 2 juillet 1749 :

“ De bonne heure ce matin, par un beau clair de lune, et un temps calme, nous nous remimes en route avec hâte et en nageant vigoureusement, de peur qu'un vent défavorable ne

vint à s'élever; et nous arrivâmes heureusement vers huit heures de l'avant-midi au Fort Saint-Frédéric, que les Anglais appellent Crown Point.

“ M. Lusignan, le gouverneur, nous reçut très poliment. C'est un homme de cinquante ans environ, bien versé dans la littérature, et qui, grâce à de nombreux voyages qu'il a faits dans ce pays, a acquis beaucoup de notions exactes sur nombre de sujets utiles et intéressants. ”

Kalm resta au fort Saint-Frédéric jusqu'au 19 juillet 1749. Le jour de son départ, il notait :

“ Nous avons fait nos préparatifs de départ aujourd'hui, ayant déjà attendu ici quelques jours l'arrivée du yacht qui navigue tout l'été entre les forts Saint-Jean et Saint-Frédéric. Notre séjour en cet endroit a été marqué par beaucoup d'attentions que nous avons reçues, surtout de la part du gouverneur du fort, M. Lusignan, homme de science autant que d'exquise politesse, à qui nous sommes très obligés; il nous a traités avec les mêmes égards que si nous eussions été ses propres parents. J'ai eu l'honneur de m'asseoir à sa table pendant mon séjour ici, et il a permis à mon domestique de manger avec les siens. Nous avions nos chambres privées, etc., et, à notre départ, l'aimable gouverneur nous fournit d'amples provisions pour notre voyage jusqu'au fort Saint-Jean. Enfin, il nous combla de plus de prévenances que nous n'aurions pu en attendre d'un compatriote, et les officiers se montrèrent aussi tout-à-fait obligeants ” (1).

Le chevalier de Lévis estimait beaucoup M. de Lusignan. Il lui rend d'excellents témoignages dans ses lettres. Le 2 août 1756, il écrit au gouverneur de Vaudreuil :

“ Je ne puis que me louer de l'exactitude de M. de Lusignan; c'est un très bon officier à tous égards. M. de Montcalm vous en rendra un aussi bon compte que moi. Je vous serais bien obligé de lui écrire ” (2)

De 1756 à 1760, M. de Lusignan fut tout le temps aux endroits où il y avait des dangers à courir. Il commanda à Saint-Frédéric, à Carillon, au camp de l'île aux Noix, à Saint-Jean et enfin à Chambly. Ces quatre années de courses

(1) *Mémoires de la Société Historique de Montréal*, 7e livraison, pp. 3 et 30.

(2) *Lettres du chevalier de Lévis*.

continuelles l'avaient épuisé. Il avait l'intention de passer en France afin de continuer à servir dans l'armée, mais sa santé était si délabrée qu'il obtint de rester à Québec afin de se rétablir. Il décéda à Québec le 2 septembre 1764, à l'âge de 73 ans.

M. de Lusignan avait épousé, à Montréal, le 18 janvier 1722, Madeleine-Marguerite Bouat, fille de François-Marie Bouat, lieutenant-général de la juridiction de Montréal, et de Madeleine Dumont (1).

Après la mort de son mari, madame de Lusignan passa en France afin d'obtenir une pension du roi. En 1765 ou 1766, elle adressait la supplique suivante au duc de Praslin, ministre de la marine :

“ Magdeleine Bouat, veuve du Sr de Lusignan, Cher. de St Louis, 1er factionnaire des troupes détachées de la marine, servant cy devant en Canada, a l'honneur de vous représenter très humblement que lors du retour des troupes en cette colonie, en 1760, la santé du Sr de Lusignan ne lui permettant pas de s'embarquer, le général luy ordonna d'y rester jusques à son parfait rétablissement; la cession du Canada décidée, prest à rejoindre son corps en France, il mourut en trois jours d'une maladie accidentelle.

“ La supliante sans ressource au Canada, ses fonds étant dénaturés, est passée en France infirme et âgée de 68 ans. Elle se trouve par la forme et la liquidation des papiers de cette colonie réduite à un avoir insuffisant pour vivre dans la province même la moins contente dans cette position affligeante. Elle a recours à vous, Monseigneur, et vous demande avec instance de daigner luy procurer une pension proportionnée à l'ancienneté et à la distinction des services de feu son mary dont elle joint un précis à son mémoire, celles accordées depuis la prise du Canada à mesdames Daillebout, la Rochevernay et autres veuves également d'officiers qui y ont été employés, luy donnent l'espoir de n'estre pas traitée moins favorablement; sy 53 ans de service d'un militaire donnent à sa veuve un titre suffisant pour prétendre aux bienfaits du Roy, c'est d'après celuy-là, Monseigneur

(2) Contrat de mariage devant Pierre Raimbault, notaire, à Montréal, le 18 janvier 1722. Copie aux Archives de la province de Québec.

que la suppliante réclame pour les obtenir l'honneur de votre protection. ”

Nous ignorons si le ministre se rendit à la demande de madame de Lusignan. Elle mourut en France quelques années plus tard.

Du mariage de Lusignan-Bouat étaient nés :

-I-

Louis-Dazemard de Lusignan

Né à Montréal le 6 juin 1723.

Décédé au même endroit le 24 janvier 1724.

-II-

Louis-Antoine Dazemard de Lusignan

Le continuateur de la lignée.

-III-

Louis Dazemard de Lusignan

Né à Québec le 10 septembre 1728.

Décédé à Sainte-Foy le 11 octobre 1728.

-IV-

Madeleine-Angélique Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 20 octobre 1729.

Décédée au même endroit le 3 novembre 1729.

-V-

Charlotte-Madeleine Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 28 janvier 1733.

Probablement décédée en bas âge.

-VI-

Gilles-Victor Dazemard de Lusignan

Né à Québec le 15 juin 1734.
Probablement décédé en bas âge.

-VII-

Marie-Madeleine Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 23 novembre 1735.
Probablement décédée en bas âge.

-VIII-

Madeleine-Genève-Charlotte Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 20 août 1739.
Décédée à Saint-Laurent de l'île d'Orléans le 28 août
1739.

-IX-

Madeleine-Françoise Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 28 avril 1743.
Probablement décédée en bas âge.

-X-

Marie-Anne Dazemard de Lusignan

Née à le

Mariée à Québec, le 18 juin 1764, à François Desauniers
des Ruisseaux Belcour, natif de Batiscan, fils de feu Jean-
Baptiste Desauniers des Ruisseaux Belcour et de Charlotte
de Broyeux.

Louis-Antoine Dazemard de Lusignan

Né à Québec le 21 septembre 1726.

Comme son grand-père et son père, il se destina à la carrière militaire dans les troupes du détachement de la marine.

Il servit d'abord comme cadet.

Il reçut son baptême de feu à l'affaire des Mines (1747). Il y fut même assez sérieusement blessé.

Le roi, informé de son zèle et de sa belle conduite, lui accorda, en février 1748, une enseigne en second et une pension de 150 livres, "en considération de la valeur dont il avait fait preuve à l'affaire des Mines et des blessures qu'il y avait reçues".

Le jeune officier étant resté estropié de sa blessure, sa carrière pouvait être sérieusement compromise. Une pension de 150 livres était manifestement insuffisante. MM. de la Galissonnière et Bigot, gouverneur et intendant, essayèrent de la faire augmenter.

Le ministre se contenta d'écrire en marge de la lettre de MM. de la Galissonnière et Bigot :

"Rien à ajouter; s'il ne se rétablit pas assez bien pour continuer le service on lui donnera sa retraite d'enseigne."

M. de Lusignan montrant beaucoup de disposition pour l'artillerie fut envoyé en 1752 à l'école de la Fère, afin de se perfectionner dans cette arme.

A son retour dans la Nouvelle-France, M. de Lusignan fut fait sous-lieutenant dans la compagnie des canonniers bombardiers.

Le 15 mars 1757, une ordonnance du Roi formait deux compagnies de canonniers bombardiers de cinquante hommes chacune, au lieu d'une seule de soixante-dix hommes. La place de capitaine de la première compagnie de canonniers bombardiers fut accordée au sieur Jacau de Fiedmont et celle de lieutenant de la seconde compagnie fut donnée à M. de Lusignan. Les six autres places devaient être remplies par des sujets pris dans le corps de la Royale Artillerie, c'est-à-dire que sur huit grades les Canadiens en obtenaient deux.

Dans sa nomenclature des *profiteurs*, M. de Montcalm mentionne le nom de M. de Lusignan.

“Le sieur de Lusignan, lieutenant d’artillerie, mais beau-frère de Mme Péan, a l’entreprise du bois du Roi. Perdu par le prix exorbitant et le peu d’ordre, il dit : Fourni tant sans rapporter de reçu, au moyen de quoi on supposera que M. le marquis de Montcalm et autres en ont brûlé inconsidérément; mais, par ce désordre, on chauffe aux dépens du Roi les protégés, et on remplace les lacunes occasionnées par le jeu à M. de Lusignan”.

M. de Lusignan fit partie du conseil de guerre du 15 septembre 1759 qui, sous la présidence de M. de Ramezay, décida de rendre Québec aux Anglais. Le procès-verbal de ce conseil de guerre donne ainsi son opinion :

“L’investissement de la place fait, les batteries de l’ennemi au moment de jouer, sans espoir de secours, l’armée qui nous couvrait s’étant repliée, comme nous en pouvons juger par le mémoire instructif de M. le mq. de Vaudreuil à M. de Ramezay, menacé de famine sous deux jours, j’opine qu’il est temps de composer avec l’ennemi pour pouvoir obtenir des conditions honorables qu’il nous refuserait s’il était instruit du manque de vivres où nous nous trouvons.”

Il signe d’une très belle écriture “Lusignan fils”.

Il faut croire que, pendant le siège de Québec, M. de Lusignan s’était vaillamment conduit puisque, le 8 février 1760, il était créé chevalier de Saint-Louis.

La même année, il recevait le grade de lieutenant de vaisseau.

En 1770, il était promu capitaine d’artillerie, puis, en 1772, capitaine de vaisseau.

Nommé gouverneur ou commandant de Demerara (Guyane), M. Dazemard de Lusignan décéda en cet endroit le 9 juillet 1782. Il venait d’être créé brigadier ès-armées navales.

M. de Lusignan avait épousé, à Québec, le 23 septembre 1754, Louise-Gillette Renaud d’Avène des Méloizes, fille de Nicolas-Marie Renaud d’Avène des Méloizes et de Angélique Chartier de Lotbinière (1).

(1) Contrat de mariage devant Saillant, notaire à Québec, le 22 septembre 1754. Copie aux Archives de la province de Québec.

Madame de Lusignan décéda le 6 avril 1799.
Du mariage Lusignan-Méloizes naquirent cinq enfants :

-I-

Louis-Antoine Dazemard de Lusignan

Né à Québec le 13 octobre 1755.
Décédé en bas âge.

-II-

Marie-Gillette Dazemard de Lusignan

Née à Québec le 28 octobre 1757.
Décédée non mariée à Blois le 27 février 1822.

-III-

Angélique-Françoise Dazemard de Lusignan

Née à le 1759.
Mariée à René-Benjamin Couhé de Lusignan (1).

Mme Couhé de Lusignan, née Angélique-Françoise Dazemard de Lusignan, décéda en 1832.

Beauchet-Filleau, dans son *Dictionnaire des familles du Poitou* (II, 658) nous donne les renseignements suivants sur M. Couhé de Lusignan :

“ René-Benjamin Couhé de Lusignan, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur d'infanterie, fils puiné d'Honoré, seigneur de Touvent, et de Catherine-Françoise Portal, naquit à St-Phèle de Maillé, le 20 juillet 1728, et mourut à Blois le 17 mai 1807. Entré comme volontaire au régiment de Picardie en 1745, il y devint capitaine en 1755 et fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1763, ayant fait toutes les guerres de cette période. En 1769, il fut major de la ville de

(1) Le 3 avril 1792, le futur vicomte de Léry écrivait à sa mère : “Mme de Lusignan vient de marier sa fille Lillique avec un gentilhomme du même nom”.

Brest, et commandant de la ville et du château de 1776 à 1792. Dans ses états militaires, il est dit " excellent sujet, ayant des lumières et du talent, propre à tout. " Marié 1^o, en 1771, à Madeleine de Messemé, fille d'Alexandre-Louis, marquis de Messemé, et de Madeleine de Mondien; 2^o, à Françoise-Angélique de Lusignan-Dazmat (sic), fille d'Antoine-Louis, marquis (sic) de Lusignan, seigneur de Dazmat (Canada), brigadier des armées navales, gouverneur des Guyanes, et de Louis-Gillette Renaud d'Avesnes des Méloises. "

Du mariage de René-Benjamin Couhé et de Angélique-Françoise de Lusignan était né un fils, René-Louis-Pierre, qui fut mousquetaire de la garde du Roi en 1814, puis entra dans les Chasseurs du Var en 1816. Il se distingua pendant la guerre d'Espagne en 1823. Il fut chevalier de la Légion d'Honneur et reçut l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. Il décéda à Paris le 20 mai 1879 sans s'être marié.

- IV -

Emilie-Louise-Marie-Françoise Dazemard de Lusignan

Née en France, probablement en 1769.

Mariée à Pierre-Alexandre de Chaumont, qui fut capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis.

- V -

Louis-Marie-François Dazemard de Lusignan

Né en France en 1771.

Il entra dans la marine et devint capitaine de frégate. Il décéda célibataire (1).

P. G. R.

(La fin dans la prochaine livraison)

(1) Nous devons tous nos renseignements sur les enfants issus du mariage Lusignan-Méloizes à M. Aegidius Fauteux. Il nous a pareillement fourni plusieurs autres précisions. Nous avons encore plusieurs familles Lusignan dans la province de Québec. Elles descendent de Jean Miel dit Lusignan, soldat de la compagnie de Lavaltrie, originaire de Pranzacs, évêché de Poitiers. Il avait épousé, à Boucherville, le 27 avril 1699, Thérèse Latouche.

MONSIEUR MALBROUCK

Il y a quelques années, en classifiant les quatre ou cinq mille chants populaires que j'ai recueillis, oralement ou dans de vieux chansonniers manuscrits, depuis un demi siècle tout près, un folkloriste me demanda quelles étaient les chansons qui avaient ou semblaient avoir été les plus répandues. Sans pouvoir répondre de façon définitive je lui confiai ceci : Tous mes informateurs, artisans, agriculteurs, gens de métier ou hommes de profession savaient "Vive la Canadienne" et "Le fils du roi s'en va chassant" en deux, trois et quatre variantes; cependant, c'est "Malbrouck" (prononciation ordinaire) qui inspira le plus grand nombre.

De cette pièce, j'ai la version "berceuse" au ton languissant, aussi une variante qui transforma la berceuse en un chant de marche ou d'aviron vif et gracieux avec le refrain.

Ah! courez, courez, courez
Petites filles
Jeunes et gentilles
Ah! courez, courez, courez
Venez ce soir, vous muser.

De celle-ci quelque musicien tira une mélodie grave et intensive dont le refrain était "La-itou lala" avec le dernier vers de chaque couplet. Ce morceau interprété par une basse profonde avait le plus grand succès, chez les étudiants d'il y a quarante ans.

*

* *

Trois autres variantes sont des parodies, car Malbrouck a eu tous les honneurs. La première n'a rien d'extraordinaire, son auteur dut être un bûcheron ou un modeste disciple de Bacchus.

Malbrousk s'en va-t-en guerre,
Dans une bouteille!
Il reviendra z-à Pâques
Dans un panier (bis)
Il reviendra z-à Pâques
Dans un panier percé (bis).

Les deux autres parodies sont meilleures, mais l'une d'elle est trop "rosse" pour la reproduire ici; je me contente d'une variante acceptable.

— Monsieur Malbrouck est mort-o-o-re
— C'est pas vrai!
— Est mort et enterré.
— Tu voudrais bien me blaguer,
Tu dis ça pour m'agacer
Tu m'embêtes. (bis).

Arrive alors le refrain qui prend une allure de romance ou de "brunette", c'est-à-dire de "petit air tendre".

Refrain: L'on entend dans les champs,
Les accords les plus charmants
Non, Malbrouck n'est pas mort, (bis)
Car il vit encor. (bis)

Quelques-uns terminaient le dernier refrain de cette façon:

Car il vit encor
Il vivra toujours.

Ces chanteurs disaient vrai. Les succès militaires du duc de Malborough, mort en 1722, furent tels, en France, qu'on lui accorda "une popularité de haine". Sa biographie s'étale dans toutes les encyclopédies, mais sans la chanson populaire connaîtrait-on le nom de cet homme de guerre anglais ?

*

* *

Une autre version de Malbrouck combine deux refrains, mais elle ne plaît point. A titre de curiosité, je cite le premier couplet.

Malbrouck s'en va-t-en guerre
Si vous voulez, loulou,
Je serai tout à vous,
Malbrouck s'en va-t-en guerre
Je n'sais quand il r'viendra
Là-bas.

Refrain : — Ah ! courez &c. suivi de L'on entend dans
les champs &c.

*
* *

On ne saurait oublier que le pastiche s'empara de Malbrouck et transforma le morceau en une chanson farcie de langues française et sauvage. Vous connaissez tous :

C'était un p'tit sauvage
Tout noir, tout barbouillé
Ouichté, &c.

Voulant se baigner, le pauvre aborigène se noya et aux quatre coins de sa fosse on mit quatre bouteilles de "brandy".

*
* *

On m'a demandé, pourquoi tant de variantes d'airs & de refrains ? A mon sens cela s'explique.

Les "voyageurs" : trafiqueurs de pelleterie ou buche-rons furent, en même temps, des navigateurs dont les muscles fournissaient la seule force motrice permettant le voiturage sur de longues distances, à travers l'Amérique.

On canotait durant des mois et pour assurer la régularité de leurs mouvements, les navigateurs chantaient à tour de rôle, sur une mesure appropriée, les chansons entendues dans leurs familles ou dans leurs pérégrinations. Après quelques semaines, chacun avait épuisé ce qu'il savait, mais il se trouvait dans les équipes des types plus imaginatifs que les autres qui modifiaient ou localisaient les textes, qui créaient des airs ou des refrains nouveaux.

Les terriens procédaient de même pour se faire un répertoire de chansons de métier, filage, foulage &c.

Afin de ne pas allonger cet article, j'ai omis ici les noms de mes informateurs, le lieu de leurs domiciles, de qui ils avaient appris le morceau et vers quelle date. Je donnerai ces indications plus tard en publiant les paroles et les mélodies.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DROUET DE RICHERDVILLE

Dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de mai dernier, page 320, Rio demande s'il y eut en même temps dans les troupes du détachement de la marine, six Drouet de Richerdville, le P. de Rochemonteix ayant rapporté quatre frères de ce nom, tués par les Chicachas, le 25 mars 1736, et, qu'à l'expédition conduite en Louisiane par le baron de Longueuil, en juillet 1739, il y avait un Drouet enseigne en second, et un autre, cadet à l'aiguillette.

Il est probable que cette famille fut représentée par plus de six de ses membres dans les troupes en Canada, comme on le verra par ce qui suit.

Dans toute généalogie canadienne il faut bien commencer par le *Dictionnaire des familles canadiennes* de Mgr Tanguay; cependant, il faut y avoir recours avec prudence à cause des données dont on ne peut déterminer si elles sont exactes ou non.

Concernant cette famille, nous avons aussi trouvé dans le deuxième volume de *Loin du pays*, page 48, de Faucher de Saint-Maurice, une filiation des Drouet. Malheureusement, les erreurs y abondent, et le travail de l'auteur et celui de l'imprimeur déconcertent.

M. Faucher nous apprend que l'un de ces Drouet a déposé dans les minutes du notaire royal Raimbault, à Montréal, le 9 juin 1736, une copie de la généalogie de cette famille. Le conservateur des archives judiciaires, à Montréal, où sont conservés ces actes notariés, nous dit que ce "papier" est disparu. Cela est très regrettable !

Il ne nous reste donc qu'à mettre en regard Tanguay et Faucher, et placer nos remarques chez l'un ou l'autre, au point nécessaire.

Tanguay (vol. I-201)

Claude Drouet, sieur de Richerdville, officier, b : 1657, fils de Claude (avocat) et d'Apolline Soissons, de Dourdan, ville de Chartres, épousa en 1687 (18 mars) à Champlain Desrosiers, Marie-Jeanne.

(Le 30 avril 1734, le président du Conseil de Marine à M. de Beauharnois et M. Hocquart, mandait qu'il avait permis à Drouet de Richerdville de se retirer du service, et sa place était accordée à son fils Drouet de Boudicourt (Rapt. des Archives, 1905, p. 195) puis le 30 avril encore, il écrivait aux mêmes, que, sur les représentations des services que M. Drouet de Richerville avait rendus dans l'expédition contre les Chicachas, une pension de 300 livres était accordée au Sieur Drouet de Richerdville, qui a perdu *trois* de ses fils et un autre dangereusement blessé en cette circonstance.) Rapt. des Archives Ottawa, 1905, p. 236).

Enfants :

1°. Marie-Josette b. à Champlain, 23 janvier 1691. Mariée 7 décembre 1718 à Louis Dandonneau (Tang. III-451).

Faucher (*Lois du pays*, vol. II-48)

Claude Drouet, écuyer, fils de Claude, écuyer, seigneur de Beaudicourt, Bajolet, etc., lieutenant criminel de robe courte de Dourdan, avocat au grand conseil, substitut de MM. les maréchaux de France, et de Apolline de Soissons, né le 17 octobre 1665, épousa Marie-Jeanne Desrosiers, dont :

2°. Denis-Didier b. à Champlain, 10 mai, 1693. Denis-Didier *Casaubon* (Tang. II-574) fils de Martin, marié à Jeanne-Michelle Lemaître, 1720. (Tang. V-309).

Comment Tanguay a-t-il pu lire *Casaubon* au lieu de *Drouet* ?

Faucher

1°. *Denis-Didier, né le 6 mai 1693, sieur de Bajolet, épousa Marie-Jeanne-Michelle Lemaître.*

(a) *Anne-Apolline, né 6 mai, 1720;*

(b) *Marie-Anne, né 3 septembre, 1721;*

(c) *Antoine-Joseph, né 5 mars, 1723;*
(l'imprimeur à 50 mars, 1623);

(d) *Claude,..... né 3 décembre, 1724;*

(e) *Michel,..... né 10 mai, 1726;*
épouse 1752, Marie-Joseph Courchêne;

(f) *Louis,..... né le 27 avril 1726;*
(Dit Drouet de Surville, officier).

Tanguay

3°. Armand, de Richardville, b. à Champlain, 25 mars, 1695 marié à Catherine Lamy (b : 1698) fille de Pierre (Tanguay V-123) dont deux filles.

Marche de *nouveau* contre les Chicachas. (Rapt. Arch., Ottawa, 1905, p. 275).

Faucher

2°. Armand, né 28 mai 1695. (*Les deux mois ici ne s'accordent pas*).

4°. Michel-Ignace, de Beaudicourt (Arch. Ottawa, 1905, p. 195 : Le président du Conseil de marine à MM. de Beauharnois et Hocquart 20 avril 1734, "a permis à Drouet de Richarville de se retirer du Service et sa place est accordée à son fils, Drouet de Boudicourt".) Il est b. à Champlain, le 14 octobre 1696.

Enseigne en 1734.

Portait le drapeau aux Chicachas.

Était à l'île Dupas, 1738. (Tang. III-451).

Remplacé comme commandant à la Présentation, en 1750.

Faucher

3°. Michel-Ignace, né 28 octobre 1697.

(L'imprimeur a 1897).

5°. Antoine, b. à Champlain le 6 avril 1699.

M: 1° Marie Lamy (b: 1701) fille de Pierre (Tang. V-123).

M: 2°, Françoise Houtlas, 1er juin 1730 (Tang. VI-185).

(a) Françoise b: *..... mariée 18 juin 1774, à François Riday, au Détroit.

Faucher

4°. Antoine, né le 27 mars, 1699.

6°. Marie-Josette, b: Champlain 25 juillet 1703.

(Tanguay a deux Marie-Josette. Vol. I-201 et au vol. III-451).

Faucher

5°. *Marie-Joseph née le 26 juillet 1703.*

(*Faucher ne donne qu'une fille de ce nom. Marie-Joseph a épousé Louis Dandonneau du Sablé. Faucher en parle. En 1718 elle aurait eu 15 ans; mariable. Laquelle des deux dates de naissance est la vraie : 1691 ou 1703 ?*)

Tanguay

7°. Etienne, b à Sorel, 21 avril 1705.

Faucher

6°. *Etienne, né 21 avril 1705.*

(*L'imprimeur a 1709.*)

8°. Jean-Baptiste, b: 4 juillet et sépulture 18 sept. 1709, à l'île Dupas.

Faucher

7°. *Jean-Louis, né 4 mai 1707.*

9°. Geneviève, b: Ile Dupas, 19 octobre 1710.

Faucher

8°. Geneviève, née 2 octobre 1710.

10°. Claude, de Carqueville, b: 1718 marié 8 mai 1747 à Montréal à Marguerite de Couagne.

Enseigne, 1746, expédition de Rigaud de Vaudreuil, à la Nouvelle-Angleterre.

Lieutenant 1755.

Sépulture au Fort Duquesne, 1755.

Faucher

9°. *Claude-Antoine, né le 27 février 1718.*
(*L'imprimeur a 1719, mais ce doit être 1718*).

Faucher

10°. *Pierre-Charles, né 27 septembre 1719.*

Les deux généalogistes donnent dix enfants. En 1766 (Rapt. J.-E. Roy, *Archives à Ottawa*), il y avait un Drouet de Mareuil, membre de cette famille, à Tours. En 1767, il y avait à l'île aux Castors, Richerdtville de la Colonne, âgé de 60 ans. Le lieutenant de Carqueville à Sorel, ayant 47 ans, et Drouet de Richarville, aussi à Sorel, âgé de 65 ans.

Tanguay mentionne un Joseph Drouet de Richerdtville, lieutenant, au Détroit, en 1711, marié à une Miami, qui fait baptiser quatre enfants; deux fils et deux filles.

Voilà ce que j'ai dans mes notes. Faites-en le profit qu'il vous plaira.

RÉGIS ROY

RIMOUSKI - PUEBLA

Rimouski - Puebla ! C'est un titre bien canadien qu'a choisi M. Louis Piérard pour son récit de voyage au Mexique. En janvier 1930, M. Piérard va assister à la prestation de serment du nouveau président de la république du Mexique. Il s'embarque sur un steamer de la Compagnie du Pacifique Canadien, remonte le Saint-Laurent et voit Rimouski à travers la brume. Le livre porte le titre de *Rimouski - Puebla*, mais il y a, dans tout le volume, juste six lignes sur Rimouski. Citons-les : " Un soir, nous fimes escale à Rimouski, dans le Saint-Laurent. Un vent bourru soulevait des vagues courtes et furieuses. Un bateau-pilote vint se coller au flanc de notre navire. Une passerelle étroite et fragile fut jetée de l'un à l'autre, que bientôt d'énormes paquets d'eau balayèrent. Un marin y traîna en vitesse les sacs du courrier. "

Voilà.

CONSEIL ENTRE LES SAUVAGES ABENAKIS DE
ROESSEK (SIC) ET LE MARQUIS DE
VAUDREUIL

—
A Québec, le 13 juin 1704.

Paroles des Sauvages

Je te salue, mon père et tous ceux qui sont restés dans le village; et si je ne viens pas de l'hiver, c'est que j'étois malade. Nous venons donc tous ici pour saluer notre Père, et pour lui dire, dans ce temps de guerre, que nous voulons risquer avec lui, et soutenir fortement la guerre que nous avons entrepris ensemble.

Premier Collier

Je ne viens pas ici, mon Père, pour te raconter combien j'ai frappé l'Anglois; tu l'as déjà appris par plusieurs endroits. Je viens seulement te dire et te témoigner le plaisir que tu m'as fait de m'envoyer cet hiver un parti pour me venger contre l'Anglois, comme aussi de m'avoir invité à venir dans tes terres. J'ai connu en cela plus que jamais que tu me regardois comme ton véritable enfant, et je ne puis t'exprimer le plaisir que cela me fait. Ce collier te fera connaître ce que j'ai sur le coeur.

Second Collier

Mon Père, tu m'as à la vérité témoigné avoir beaucoup de soin de ma personne en m'invitant de venir sur tes terres. Je ne puis cependant me résoudre d'y venir à cause que l'Anglois m'a déjà trop frappé. Je crois donc que le seul endroit de pouvoir me venger de l'Anglois est le lieu d'où je viens qui s'appelle Couessec, et que je ne pourrois pas faire aisément dans ces terres.

Voici ce que je dis, mon Père, pour répondre à toutes les paroles que tu m'as envoyées depuis l'automne dernier.

Troisième Collier

Mon Père, voici ce que je te dis, moi qui veux m'établir à Couessec. Il est bien vrai que tu as bien fait de

m'offrir un fort en tes terres, et cela auroit été bon si l'on avait été en paix, comme autrefois, et se serait pu faire aisément. Mais voici ce que je dis moi qui suis guerrier.

Je te présente mon village qui est comme un fort avancé du côté de l'ennemi afin que tes terres soient en sûreté de ce côté, et que tu puisses dire de moi " mon enfant qui est à Couessec est pour soutenir la guerre et pour me couvrir, servant de pallissades à mes ennemis. "

Réponse de Monsieur le Gouverneur

Je suis ravi de te voir, mon fils, et que tu sois arrivé de guerre en bonne santé, après les risques que tu as courus en allant contre nos ennemis communs.

Premier Collier

Je n'avais garde de manquer de t'envoyer du secours, puisque tu m'as fait savoir cet hiver que tu aurois été tué. Tu as vu ce que j'ai fait pour cela, et que outre le Sieur de Montigny que j'avois envoyé pour te joindre avec quelques François, j'ai encore envoyé un party de deux cents hommes. Tu as su ce qu'ils ont fait pour te venger.

Deuxième Collier

Quand je t'ai invité, mon fils, de venir dans mes terres, je ne l'ai fait que selon ce que tu me mandais que tu étois dans le dessein de quitter ta terre parce qu'elle étoit trop exposée à l'Anglois. Ainsi je suis surpris de ce que tu me dis que tu ne peux te résoudre à venir ici.

J'ai toujours cru, et je crois encore, que si tu venais te choisir des terres vers la Rivière Nicholas que tu serois mieux à portée de te venger selon que tu souhaites, n'ayant pas l'esprit inquiet de savoir pendant que tu seras en guerre, ta famille exposée comme elle sera, si tu demeures dans le lieu où tu me marques.

Troisième Collier

Mon fils, tu serois trop loin étant à Couessec pour me servir de pallissades du côté de l'ennemi et moi trop éloigné de toi pour te secourir si je venois à me brouiller avec l'Iroquois. Ainsi je ne puis approuver que tu restes dans cet endroit ; mais venant choisir tes terres en ces quartiers, je te pourrais donner toutes sortes de secours, et je te donne ce collier pour sûreté de ma parole.

Vous voyez comme je me venge de ceux qui s'attaquent à mes enfants, aussi je ne doute pas que vous ne vous joigniez au parti considérable que j'envoie contre l'Anglois.

Je vous y invite et vous donne des munitions de guerre pour vous et pour mes frères (1).

FRANÇOIS BRUNEAU

Mon article sur ce personnage a attiré l'attention de M. l'abbé Antoine d'Eschambault, de l'Archevêché de Saint-Boniface, qui porte beaucoup d'intérêt à l'histoire des Canadiens de l'Ouest. Il donne au directeur du *Bulletin* certains renseignements supplémentaires sur notre personnage. M. Roy s'est empressé de me les faire parvenir et j'ai, à mon tour, celui de les communiquer aux lecteurs du *Bulletin*. Les voici :

“ François Bruneau naquit à la colonie de la Rivière Rouge (probablement à St-Boniface ou peut-être encore à Pembina) en 1810. Il était le fils d'un père canadien-français dont j'ignore le prénom et d'une métisse. Il suivit de bonne heure le cours classique inauguré par Mgr Provencher. En 1827, il était en rhétorique, le premier à se rendre aussi loin. Mgr Provencher avait espéré en faire un prêtre. Il écrivait à son sujet (1827) : “ J'ai un écolier en rhétorique depuis Pâques. . . . ” et ailleurs : “ Avez-vous des objections à ce que je donne la tonsure à un jeune homme né d'une mère métive et hors du légitime mariage. ” L'enfant était né avant l'arrivée des missionnaires.

(1) Archives de la province de Québec.

*Document des Jours
de J.-B. du Bon-Conseil,
Bogerville, Chicoutimi*

“ Le jeune Bruneau ne devait pas continuer plus loin ses études. Il épousa, peu de temps après, Marguerite Harrison, fille de Thomas Harrison, déjà décédé en 1825, et de Josephite (indienne). Ce mariage dut avoir lieu vers 1830. Plusieurs enfants naquirent de cette union. Bruneau était apparenté aux premiers colons de la Rivière-Rouge. Marie Harrison, soeur de sa femme, avait épousé J.-B. Lajimonière (fils) en 1825, etc. Bruneau vécut à St-Boniface. Il y mourut en 1865 de la fièvre typhoïde avec un bon nombre des membres de sa famille.

“ Mgr Taché présida à ses funérailles qui furent particulièrement imposantes. Bruneau s'était acquis le respect de tous. Il décéda le 26 juin et fut inhumé le 28 juin 1865, à l'âge de 55 ans. Monseigneur Taché qui a écrit l'acte de sépulture lui donne les titres suivants: “ François Bruneau, juge de paix et conseiller de l'Assiniboia ”.

“ M. Audet, dans son article, montre bien l'importance du rôle qu'il a joué dans l'histoire de la colonie naissante.

“ P. S. La femme de Bruneau décéda la même année (1865), un mois après son mari, âgée de 55 ans aussi. Les deux furent inhumés à St-Boniface. Leur pierre tombale est encore debout (une des rares!) Sur la même pierre sont inscrits les noms de J.-B. Lajimonière, de Marie-Anne Gaboury, première canadienne française de l'Ouest”.

FRANCIS-J. AUDET

NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS DE GRENVILLE

Le canton de Grenville fit d'abord partie du comté de York, mais fut inclus, en 1830, dans le comté des Deux-Montagnes, et, en 1854, dans celui d'Argenteuil dont il fait encore partie.

A son origine, la paroisse-mission de Grenville était formée des cantons de Grenville-Union, de Chatham et d'Harrington, mais aujourd'hui elle se confine plutôt au seul canton de Grenville. C'est l'histoire de cette paroisse connue sous le nom de Notre-Dame des Sept-Douleurs de Grenville que vient de publier l'abbé Michel Chamberland, curé de Montebello, dans un volume de plus de 300 pages.

LETTRE DU R. P. EUSTACHE MAUPASSANT,
SUPERIEUR DES RECOLLETS DU CANADA, AU
MINISTRE COLBERT

A Québec, en la nouvelle france, le 12^e 9^{bre} 1679.

Monseigneur,

Quoyque les quatre Recollets que sa Maiesté avoit eu la bonté de nous envoyer ne soient pas arrivés cette année, non plus que les autres secours que nous attendons de france, nous ne laissons pas de vous en avoir l'obligation toute entière, et d'offrir a dieu la continuation de nos petites prieres pour reconnoistre les graces que vous continues de nous faire. Je ne doute pas, Monseigneur, que des personnes plus intelligentes que moy ne vous donnent des nouvelles du pays, et ne vous en fassent connoistre l'estat, mais comme vous avez eu la bonté de nous y envoyer et de nous y entretenir par les charités que vous nous procurés aupres du Roy ; j'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je prenne la liberté de vous dire seulement deux mots de ce qui nous regarde. Nous recevons de tres grandes charités et une tres forte protection de Monsieur le comte de frontenac. Dans l'attente des Religieux qui nous devoient venir de france, il nous a fait bastir un petit logis a ses despens. Je ne scais si l'honneur qu'il nous fait de nous aymer n'a point attiré sur nous la jalousie de certaines gens, mais nous nous sommes aperceus que ceux qui ont la direction de l'Eglise font sous main ce qu'ils peuvent pour decrier nos ministeres et pour nous rendre inutiles dans ce pays. Quand il s'est présenté quelque occasion de nous donner de l'employ dans les missions soit pour les sauvages soit pour la Colonie ils y ont formé mil difficultés quoyque nous y ayons asses de benediction pour croire que Dieu s'y veut servir de nous, et quand on n'a pas pu s'empescher de nous en donner on a fait courir de faux bruits pour oster la confiance que les gens auroient pu prendre en nous. Tout cela, Monseigneur, et plusieurs autres choses nous font apprehender qu'on ne veuille establir icy des maximes qui sont inouies dans l'Eglise et dans le

monde d'où nous sommes sortis. C'est ce qui m'oblige a vous demander la continuation de vostre protection et de vos charités, et a vous représenter la nécessité qu'il y a de nous fortifier pour ayder la liberté des consciences. Je l'escri fortement a nos superieurs afin qu'ils y ayent tout l'esgard qu'il y faut avoir. Si j'avois voulu entrer dans les caballes qui se sont faittes contre le respect que l'on doit a Monsieur le gouverneur j'aurois trouvé beaucoup de faueur aupres des gens qui ont beaucoup de pouvoir dans ce pais, mais je suis trop bon serviteur du Roy pour m'esloigner tant soit peu de l'obéissance que je dois a celuy qui nous représente sa personne. Je suis avec toute la reconnaissance et le respect possible,

Monseigneur,

Votre tres humble et très obéissant serviteur en J. C.,

f. Eustache Maupassant,

Sup^r des Recollets de Canada (1)

DORFEUILLE

On mentionne un François Dorfeuille signant au contrat de mariage de Thomas de La Nauguière, en octobre 1672, et un autre Pierre Dorfeuille, sieur de la Husodière, qui le 29 octobre suivant devait recevoir une seigneurie de Talon. Et l'on veut savoir s'ils étaient officiers militaires. Devons-nous voir un, ou deux Dorfeuille nommés François et Pierre ? Peut-être ! Qu'il y en ait eu un ou deux, à notre sens, ces personnes seraient venues en même temps que le régiment de Carignan, car plusieurs de ses officiers étaient du même coin de la France. Nous relevons qu'en 1696 un Pierre d'Orfeuille, sieur de la Lussardière, faisait enregistrer ses armes à Saint-Maixent, en Poitou. Ce dernier est évidemment de la même famille que les deux premiers ci-haut.

Régis Roy

(1) Bibliothèque Nationale, Mélanges Colbert, vol. 171, f. 57 v.

M. DU PRAT, CAPITAINE DE CARIGNAN

Y a-t-il eu un sieur du Prat, capitaine au régiment de Carignan ?

Dans une lettre de l'intendant Talon au ministre Louvois, du 19 octobre 1667, il est dit :

“ La mort de M. du Prat, capitaine au régiment de Carignan-Sallières, étant arrivée environ le mois de janvier 1666, fait que la commission n'ayant été donnée à M. des Portes qu'en 1667. Il est demeuré dans les magasins du Roy de quoi faire la paye de ses appointements, car quoique j'aye été bien pressé à ce revenant bon de 825 l. seulement parce que le mois de janvier avait été payé à La Rochelle avant que les troupes partissent de France. J'attendrai, Monseigneur, que vous disposiez de cette somme de laquelle j'ai fait espérer partie au lieut. de la dite cie qui en a pris tout le soin imaginable et qui a bien de la douleur de n'avoir pu monter à la place de son capitaine. ”

La lettre de l'intendant Talon ne laisse pas de doute. C'est dans la Nouvelle-France, “ environ le mois de janvier 1666 ” que mourut le sieur du Prat, capitaine au régiment de Carignan.

M. Sulte ne parle pas de ce capitaine du Prat dans son étude sur le régiment de Carignan.

D'un autre côté, les registres de Québec ni ceux de Montréal où plusieurs officiers de Carignan passèrent l'hiver de 1665-1666, ne mentionnent la sépulture du sieur du Prat. Toutefois, au registre de Montréal, à la date du 8 février 1666, nous trouvons l'acte de sépulture suivant : “ A esté enterré Pierre des Brandes, gentilhomme volt^{re} (volontaire) du regmt de Carignan, âgé d'enron 20 ans, mort à l'hospital. ”

Pierre des Brandes ne serait-il pas le capitaine du Prat de l'intendant Talon ? Cet officier était peut-être connu sous les deux noms ?

La lettre de Talon ajoute-t-elle un nouvel officier au régiment de Carignan ? Pierre des Brandes et le sieur du Prat sont-ils un seul personnage ?

Qui résoudra le problème ?

LETTRES DE LA SOEUR CELORON A M. ET
MME LOUIS DE SALABERRY (1)

Hôtel-Dieu de Montréal,
24 décembre 1797.

Ma chère Cousine,

Après avoir feuilleté tous nos martyrologes pour trouver *Sainte Souris*, nom d'amitié donné par M. de Salaberry à sa femme, je suis restée bien persuadée que vous serez la première Souris qui entrera au Royaume des cieux. Cette vérité bien établie, il me restait un autre embarras, c'est que j'avais oublié votre nom de baptême ; j'ai découvert enfin que vous portiez celui de Catherine, et je viens vous souhaiter votre fête sans art, sans élégance, mais avec toute la sincérité d'un cœur qui vous aime avec toute la tendresse dont il est capable. J'ose vous offrir une pelotte de toilette ; c'est bien peu de chose, si vous n'avez égard au désir que j'aurais de vous présenter quelque chose qui fut digne de vous, mais où le prendre ? Mes respects à notre Major... ou pour mieux dire, mille amitiés à notre cher Sa Sa Salaberry.

Je suis avec toute l'estime et l'amitié que vous me connaissez, ma chère cousine, votre très humble servante et bonne amie,

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, Montréal,
10 décembre 1799.

Savez-vous bien mon cher cousin,

Que je suis toute fière et encore plus satisfaite de penser que mon premier miracle a été fait en votre faveur ? S'il plaît à Dieu, ce ne sera pas le dernier, et je me mettrai sur le pied d'en faire au moins trois par semaine, qui auront tout pour objet votre bonheur et celui de votre charmante famille, qui m'est plus chère que je ne puis

(1) Marie-Catherine-Françoise Céloron de Blainville, née à Montréal le 15 août 1744, du mariage de Pierre-Joseph Céloron de Blainville et de Catherine Eury de la Pérelle, fut la vingtième supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Elle décéda le 25 mai 1809, après quarante-sept ans de profession. Les lettres publiées ici proviennent des *Papiers Salaberry*.

l'exprimer. Je n'ai pas oublié la chère, belle et bonne Souris, le jour de sa fête, et je lui ai donné un bouquet tout spirituel : vous savez que les saints n'en donnent point d'autres, et qu'ils ont le précieux secret de tout spiritualiser. Ne soyez pas inquiet de la santé de M. Roques ; il se porte bien, les confessions d'une Sainte ne doivent pas beaucoup fatiguer, et je vas toujours mon train. Je crois même que je suis obligée à quelques séances de plus, car vous êtes sans prêtres dans votre gouvernement je me propose de me confesser à votre place, envoyez-moi votre procuration en bonne forme pour traiter de vos affaires, car on ne voudrait peut-être pas me croire, sur ma parole, et nous vivons dans un siècle où on a multiplié les formalités à l'infini.

L'envoi que vous faites du meilleur savonnier de votre gouvernement, mérite de notre part, la plus sincère reconnaissance ; cependant, je ne vous en remercierai point, je vous connais trop bien, monsieur le Gouverneur, pour ne pas savoir que le plaisir de nous obliger est pour vous une jouissance des plus pures ; nous tâcherons de nous procurer ce plaisir le plus souvent que nous pourrons.

Notre Mère vous dit mille choses affectueuses et respectueuses, ainsi qu'à Madame de Salaberry. Pour moi, j'embrasse la mère et tous les aimables enfants, excepté Édouard qui le souffrira mieux de loin que de près.

Adieu donc, mon cher de Salaberry, je suis avec tous les sentiments que vous connaissez et que je vous laisse le soin de caractériser, votre vraie amie et cousine,

Sœur Céloron

30 décembre 1799.

Bonjour, mon cher cousin,

Je vous souhaite une bonne et heureuse année, à vous, à ma chère souris, à tous les souriceux, de la part de toutes vos cousines et surtout de la cousine supérieure ; la cousine Lepailleur fera ses commissions elle-même, c'est *caquet-bonbec*, mais non pas sous tous les rapports.

Je vous dois une réponse pour votre spirituelle épître, mais je vous avoue que je ne sais comment m'y prendre ; mettez-vous à ma place ; j'arrive de la crèche où j'ai fait une longue station ! J'ai fait présent du gouverneur, de la gouvernante et de toute leur famille à l'enfant Jésus et à la Sainte Vierge, etc, tout cela ne m'a pas donné l'esprit qu'il me faudrait pour répondre à de si jolies choses : je n'ai acquis dans mon voyage, aucune ressemblance avec la divinité, mais beaucoup avec le bœuf et l'âne... Sancho dirait : dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. Quoiqu'il en soit, je crois que l'ancienne..... s'en serait mieux acquitté que la nouvelle. Ce n'était pas à Bethléem que la gaillarde faisait ses pèlerinages, ni qu'elle prenait ses leçons, malgré cela, je ne changerais pas, tant il est vrai que chacun est fou de sa marotte. Vous apercevez-vous que je suis farcie de proverbes, mon cher de Salaberry, il faut bien de la patience pour me lire, mais l'amitié couvre tous les défauts de ses amis, et à propos d'amis, vous paraissez désolé de la maladie du docteur Lœdel. Je vous annonce qu'il est hors de danger depuis plusieurs jours, à ce que m'a dit Monsieur Lyon qui le soigne, il est encore très faible, et le sera, dit-on, le reste de l'hiver.

Adieu, mon cher cousin, je vous réitère les remerciements de la communauté pour toutes vos politesses, pour tout le bien que vous nous faites, et plus encore, pour celui que vous voudriez nous faire ; elle vous assure de leur respectueux attachement, ainsi que ma chère cousine que j'embrasse de tout mon cœur, sans attendre vingt-deux ans, cela est bon pour M. le Gouverneur qui pourra dire avec David : Expectans Expectavi...

Ce qui ne vous empêchera pas d'être toujours avec l'amitié la plus sincère, sa chère cousine.

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, Montréal, 16 mars 1800.

Mon cher cousin,

Il y a bien longtemps, bien longtemps que je ne vous ai écrit, et si vous voulez en savoir la raison, c'est que je

crains de vous obliger à des réponses, qui nécessairement doivent vous surcharger. Monsieur de Montigny m'a fait un détail de vos occupations, et surtout de vos énormes correspondances, qui m'a effrayé. Ce n'est pas qu'au fond je ne sois bien convaincue que la mienne vous plaît peut-être plus que celle de bien d'autres, et cette conviction ne vient point, ce me semble, d'amour propre, (car jamais il n'a logé sous un voile), mais de la reconnaissance que j'ai de votre amitié et de votre excellent cœur. Voyez comme je rends justice à mes amis, j'espère que vous avez de moi les mêmes sentiments, et que vous êtes persuadé que soit que je vous écrive ou non, mon affection, pour tout ce qui porte le nom de Salaberry, ne souffrira jamais de diminution.

Comment se porte ma chère Souris ? Dites-lui, je vous prie, mille choses de ma part. Je l'embrasse, de tout mon cœur, ainsi que son aimable famille dont tout le monde chante les louanges : quand on est sur cet article, on ne cherche plus de sujets de conversation : elle est intarissable, encore on ne dit pas tout.

On nous menace de ne pas vous revoir, on dit que vous partirez de Saint-Jean pour Québec, et que le Prince vous a déjà adressé plusieurs lettres à Beauport : cela est expressif et marque clairement son intention. Vous avez en lui, un ami et un protecteur tels que vous méritez d'en avoir ; quand on use, comme vous, de sa faveur, que pour faire des heureux, on ne fait point de jaloux, et c'est sur ce ton que j'entends tout le monde s'en expliquer. Recommandez-lui notre pauvre maison, et vos pauvres cousines, et mettez-nous toutes sous sa royale protection. Comme il viendra, dit-on, ce printemps, et que je ne vous aurai pas à côté de moi, il faut que vous me fassiez un plaisir d'avance et je l'exige absolument : c'est de m'envoyer le modèle d'une lettre de compliments pour son arrivée ; je ne sais point écrire à des altesses ; d'ailleurs vous le connaissez mieux que personne et vous savez quel langage lui plaît le plus. N'oubliez pas de me donner jusqu'à son adresse. Je me regarde si sûre que vous ne me refuserez pas, que je vous en remercie d'avance. Point d'objections. Je les prévois toutes, elles portent à

faux. Quand je vous écris mon cher de Salaberry, je n'ai pas besoin d'emprunter un style étranger, parce que mon cœur conduit ma main, mais il ne parle pas de même pour tout le monde, et quand il ne dit mot je suis sotté comme un vison. Voyez quelle confiance j'ai en vous pour vous faire un aveu que je ne ferais pas à Monsieur Roques.

Adieu, mon cher cousin, notre mère vous assure de son respect ainsi que M. de Salaberry et moi je vous dis tout simplement que je suis votre cousine,

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, Montréal, 29 décembre 1800.

Mon cher cousin,

S'il me reste encore une teinture de mythologie, il me semble que les anciens faisaient, le premier de janvier, la fête de Janus, à deux visages, et peut-être quelques modernes en font-ils encore autant ; mais pour moi qui ne rend aucun culte à cette double divinité, et qui n'ai qu'un visage comme je n'ai qu'un cœur, je viens vous renouveler, au commencement de cette année les sentiments que je vous ai voués, ainsi qu'à ma chère Souris que j'embrasse de tout mon simple cœur, aussi fort que si j'en avais deux. Mon estime et ma tendresse pour vous et pour elle sont chez moi un sentiment nécessaire et attaché à mon existence et le moyen de ne pas estimer ce qui est estimable, et de s'empêcher d'aimer ce qui est si aimable. Aussi ne fais-je aucun effort pour cela ; je me livre tranquillement aux douces impressions que vos vertus font sur mon cœur, et je suis au commencement de ce siècle ce que j'étais à la fin de l'autre, car ne vous en déplaise, monsieur le chronologiste, nous commençons le dix-neuvième siècle.

Je n'ai pu m'empêcher de rire de la rigueur du sort qui poursuivait vos dernières lettres, mais vous ne savez pas que peu s'en est fallu qu'elles n'aient été à dix lieues avant de venir jusqu'à moi. Vous les aviez mises sous l'adresse de Melle de Saint Ours qui était alors chez son frère le chevalier ; heureusement que la grosseur du paquet engagea la Sœur Lepailleur qui ne pouvait se résou-

dre de le mettre à la poste, de le décacheter ; elle s'en sçut bon gré, car elle en avait ainsi que moi, et nous les aurions attendues longtemps.

J'ai ri de bon cœur de la proposition que vous me faites d'envoyer ma lettre à son Altesse Royale, vraiment, le tour serait joli, et je ne vous le défendrais pas, si vous vouliez me permettre de la refaire, et lui donner une petite tournure à la Salaberry ; je passerais alors pour une femme d'esprit auprès du prince et sans doute, il y aurait de quoi flatter un amour-propre qui, quoique voilé, n'en est pas moins délicat ; mais si vous les laissez telles que je les ai écrites à mon cher cousin, je vous prie de les garder sous le silence, et pour votre honneur et pour le mien, car vous passeriez pour un homme de mauvais goût, et je veux vous conserver votre réputation.

Notre mère vous présente ainsi qu'à madame de Salaberry son très-humble respect, elle se flatte que vous voudrez bien recevoir par moi, l'expression de ses sentiments d'estime et de gratitude pour les bontés que vous avez pour la maison, dont vous nous avez donné des preuves réitérées, et nous vous tenons compte de la volonté que vous avez de nous rendre service, lors même que vous n'en trouvez pas l'occasion.

Adieu, mon cher de Salaberry, ce n'est pas une lettre du jour de l'an, car on dit qu'elles doivent être courtes, mais c'est que les lettres du jour de l'an ne sont pas toujours des lettres du cœur, et celle-ci en vient, ainsi que les sentiments avec lesquels je suis,

Mon cher cousin,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Céloron

A Québec, le 3è août 1801.

Ma chère cousine,

Vous souvient-il d'un Sur-intendant des Sauvages qui de son temps vous était fort attaché ? Eh ! bien, ma belle cousine, le voilà ressuscité. Il vous présente l'hommage de Sa Sur-intendance revenue par la malle qui

vient d'arriver. Voyez la bonne opinion que j'ai de votre amitié : je suis persuadé qu'elle en sera réjouie. J'en suis si convaincu, que je me fais un devoir de vous faire part de cette heureuse nouvelle. Oui, je le regarde comme un devoir, d'après la connaissance des vertus dont votre belle âme est ornée ? Toujours généreuse et sensible, elle vous porte à vous intéresser au sort de vos amis. Aussi éprouvé-je une vraie satisfaction de vous annoncer quelque chose d'heureux pour ma famille à qui vous avez marqué tant d'attachement. Le retour de cet emploi est un grand bien pour nous tous.

Vous qui êtes toute sainte, en dépit de vos agréments, remerciez Dieu pour nous. L'encens le plus agréable à l'Être Suprême est celui des âmes le plus faites à son image. Qui plus en approche que celle qui partage avec plus de sensibilité les biens et les maux des malheureux humains ? Cela semble avoir été prononcé par le Divin Auteur de la Morale évangélique, le plus beau* présent qui jamais ait été fait aux hommes quand il a donné la préférence à la charité sur toutes les vertus. Mais un homme de son état ne peut pas parler dignement de ces choses-là. Ma chère cousine, je vous remercie d'avance de l'intérêt que je sais que vous prendrez à la nouvelle que je vous ai donnée. Notre cousine et toute ma famille vous présentent leurs plus respectueuses amitiés. Veuillez agréer les mêmes sentiments dans le plus haut degré, de la part de ma chère cousine,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

de Salaberry

Mon hommage très respectueux à Mme la Supérieure. Ne m'oubliez point auprès de Mme la Dépositaire. Madame sa sœur de Québec se porte très bien. Je ne comptois vous dire qu'un mot, et voilà (je crains) trop tard pour cette poste. C'est votre faute. On ne peut pas laisser quand on cause avec vous.

Hôtel-Dieu, Montréal, 28 décembre 1803.

Mon cher cousin,

Je me rappelle que l'année dernière, vous me marquâtes que ma lettre était arrivée comme vous entriez à

table, le plaisir de la lire vous avait empêché de manger, je ne veux que cela arrive, davantage, et si elle prend si mal son temps, je vous prie de la garder oupr le dessert, car ne point diner pour entendre dire : " mon cher de Salaberry, je vous souhaite une bonne et heureuse année, ainsi qu'à ma chère Souris et à sa nombreuse et charmante famille ; je prie Dieu de répandre sur vous ses plus abondantes bénédictions, et s'il daigne exaucer mes vœux, il ne manquera rien à votre bonheur, je désire, etc, etc, etc, " tout cela, dis-je, ne remplit pas l'estomac, c'est de la viande crue, et bon à entendre, quand on a pris le café ; je suis sûre qu'Édouard sera de mon sentiment, et sur cet article, je m'en rapporte à son avis que je vous prie de suivre. Je crois, mon cher cousin, que voilà la dernière lettre que je vous écrirai, car je suis dans ma soixantième année (sous votre respect), et je me souviens de vous avoir vu faire la grimace, quand on parlait devant vous d'une femme de soixante ans : je les aurai complets au mois d'août, et alors je me tiendrai dans un humble silence, je ne serais bonne à être lue même après le dîner... tiens, ma Souris, lis si tu veux la lettre de ta vieille cousine... pour moi, je... ah ! j'entends tout cela d'avance, et je ne m'exposerai pas à de telles humiliations ! cette pauvre sœur avec ses soixante ans, elle commence à radorer et elle croit bonnement qu'elle doit plaire par droit de... vétérance, etc, etc.

Notre mère quoiqu'elle ait soixante et douze ans, vous offre, ainsi qu'à madame, son respectueux hommage ; ma sœur Lepailleur qui n'en a que cinquante-deux, a encore huit ans à figurer, elle vous présente le sien. Je n'irai pas plus loin, car je vous enverrais l'extrait baptistaire de toutes les sœurs.

Adieu, mon cher cousin, adieu pour la dernière fois, je suis votre cousine et meilleure amie,

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, 16 juillet 1804.

Mon cher cousin,

Tout bien considéré, je n'ai pas encore soixante ans et j'ai encore un mois à me voir, je puis donc vous écrire

sans vous faire évanouir ; je vais en profiter car outre mon inclination naturelle qui me porte à m'entretenir avec vous, j'ai pour cette fois un motif de plus, c'est de vous congratuler au nom de notre mère et de toute la communauté, de la marque publique d'estime que vous venez de recevoir et qui vous était si justement due.

Il y avait longtemps, mon bon ami, que notre maison votait pour vous et c'est dommage qu'on ne fasse pas aux femmes l'honneur de prendre leur suffrage, on verrait ce qu'elles savent faire. Après tout il me semble qu'on devrait plutôt complimenter ceux qui vous ont élu, car, par votre élection, ils ont donné une preuve de leur discernement qui certainement leur fait beaucoup d'honneur. Quant à moi, je suis peu propre à faire un compliment, quand mon cœur n'est pas d'intelligence avec ma plume, mais avec vous, mon cher de Salaberry, l'esprit n'est d'aucun usage, et le cœur seul en fait tous les frais. Au reste, ce cœur quoique sexagénaire ne mérite pas qu'on le méprise car il a si peu de service qu'il en vaut presque un neuf. La sœur Lepailleur, en qualité de dépositaire, dit qu'elle vous fait son compliment double et qu'elle met la maison sous votre protection. Elle a déjà de grands projets pour la réussite desquels elle pense que vous lui serez d'une grande utilité ; pour moi je ne vous recommande rien, persuadé que toute la maison vous prierait en vain de lui rendre aucun service, et que vous nous obligeriez malgré nous.

Mais que dirai-je à ma chère sœur ? ou plutôt que ne lui dirai-je pas ? Je vous laisse carte blanche, ne craignez pas d'excéder, vous n'irez jamais aussi loin que moi. Savez-vous que je n'entends parler que de votre famille, de la beauté des filles, des talents prématurés des garçons, etc. Je dis quelquefois sur le ton de l'humeur : quoi, je n'entendrai parler que des de Salaberry... Eh ! quelle merveille donc, qu'un bon arbre produise de bons fruits ? Si les choses étaient autrement, je pardonnerais la surprise, mais je ne vois rien que de naturel dans le mérite de cette postérité ; c'est même un article de foi qu'ils doivent être ce qu'ils sont, et on pourrait leur appliquer

la réponse du général des Jésuites à Clément 4 : " Sint ut sunt aut non sint. "

En qualité d'ami de notre maison, je me fais un plaisir de vous annoncer que M. McTavish a légué mille louis à l'Hôtel-Dieu, dont la moitié à la communauté et l'autre à l'hôpital ; voilà un grand trait de générosité, et qui nous a d'autant plus étonné que nous n'étions pas du tout en connaissance avec lui.

Adieu, mon cher cousin, quand vous m'écrirez, donnez-moi donc votre adresse avec tous vos titres, car je ne connais guère les usages du monde ; il me semble pourtant, que pour les représentants, on met : à l'honorable ; mais moi qui vous trouve très-honorable sans être représentant, je vous aurais toujours titré de la sorte, si je n'avais cru que cela allait sans dire. Adieu encore une fois, je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez, votre cousine et très-humble servante,

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, Montréal, 16 septembre 1805.

Mon cher cousin,

Il y a longtemps que je ne vous ai écrit et que je ne vous ai remercié des peines que vous avez prises auprès de M. Dunn et de l'avocat général pour nos intérêts. Pour ce qui regarde ce dernier, je vous avoue que je ne puis m'empêcher de rire en lisant dans votre lettre qu'il n'avait pas voulu vous remettre nos titres, parce qu'il se réservait le plaisir de nous les remettre lui-même, etc ; je pénétrai sa finesse, et que pour vous empêcher de réitérer vos demandes (car tout le monde connaît votre zèle à servir vos amis), il vous fermerait la bouche par cette défaite si polie ; comment mon cher de Salaberry, avec sa candeur et sa franchise militaire, qui mourrait plutôt que de manquer à sa parole, pourrait-il se défier des ruses du barreau ? Ces gens-là tiennent boutique et vous n'êtes pas à bout. Je lui ai écrit quelques jours avant son départ pour Québec, et je lui disais que : Monsieur de Salaberry m'ayant marqué qu'il voulait bien nous rendre nos papiers, et que, prévoyant que ses grandes occupations ne lui permettaient pas de nous procurer l'hon-

neur et le plaisir de les recevoir de sa main, je la priais de nous les envoyer, etc ; je n'ai pas même eu de réponse et le voilà parti... Je vous prie, mon cher cousin, de ne pas vous rebuter et de tâcher de les tirer de ses mains. Je ne les croirai en sûreté que quand ils seront dans les vôtres. Il faut que je vous fasse ma confession tout entière ; quand je vis avec quelle bonne foi vous aviez donné dans le piège de M. Sewell, je vous donnai le titre que vous donniez à notre bon gouverneur, et je m'écriai : Ah ! le bon Salaberry, le voilà pris... il a peine à croire que tout le monde ne soit pas aussi vrai que lui : Me pardonnez-vous cela, mon cher cousin ? oh : oui j'en suis sûre, et que vous n'en serez pas moins ardent pour me rendre service.

Toute la communauté vous salue respectueusement, en particulier, mes sœurs l'assistante et Lepailleur. Mille tendres choses à ma chère Souris et à toute la famille que je chérie si tendrement ; tous les jours je recommande à Dieu tout ce qui porte le nom de Salaberry, et s'il exauce le vœu que je lui adresse pour vous, il ne manquera rien à votre bonheur. Adieu, mon cher cousin, je suis avec tous les sentiments que vous me connaissez, mon cher cousin,

Votre très humble et affectionnée,

Sœur Céloron

Hôtel-Dieu, Montréal, 1806.

Mon cher de Salaberry,

Vous ne voulez pas les honneurs du triomphe et moi je vous les décerne ; votre victoire est plus glorieuse que toutes celles de Bonaparte : en conséquence je vas vous faire élever un arc ou autre monument au milieu de la communauté pour éterniser la mémoire de cette mémorable expédition.

En attendant cette marque de ma vive et sincère gratitude recevez mes remerciements et ceux de la communauté pour cette faveur signalée. Ne m'envoyez pas les papiers, à moins que Mademoiselle de Saint-Ours ne trouve le moyen de me les faire parvenir par Séguin, sans qu'il sache ce que c'est ; si non, attendez l'occasion

de quelques honnêtes gens qui ne soient pas du barreau, de peur qu'il ne fasse courir après.

Vous avez dû recevoir une lettre de moi qui vous apprend que j'ai vu Monsieur Labreton ; il me paraît que ce Monsieur est resté longtemps par les chemins ; je l'ai vu le soir et il partait le lendemain matin ; je n'ai pu écrire à mon pauvre frère, mais je tâcherai de renouer la partie.

Je vous adresse une lettre pour le coadjuteur, et vous prie de la faire parvenir le plus tôt possible. Si la souscription n'est pas dans les formes, remettez une seconde enveloppe et une nouvelle adresse ; il excusera bien une pauvre religieuse qui n'en sait plus long.

Toute la communauté vous salue, particulièrement mes sœurs l'Assistante et Lepailleur. J'embrasse ma chère Souris et toute l'aimable famille, surtout ma chère Adélaïde. Adieu, mon cher cousin, je suis avec tous les sentiments que vous me connaissez,

Votre cousine et très humble servante,

Sœur Céloron

1807.

Mon cher cousin,

Je commence par vous faire un procès sur le peu d'étendue que vous supposez à mes sentiments ; vous craigniez que votre lettre m'étant remise par Melle St-Ours, que je n'avais pas vu depuis longtemps, le plaisir de la retrouver ne fût un obstacle à la lecture de votre aimable épître. Oh : vous ne connaissez pas encore mon cœur, il n'est pas si étroit, qu'il ne puisse embrasser deux objets ; eh : bien, monsieur le major, apprenez que j'ai lu votre lettre en la recevant et que je l'ai fait lire à Melle de Saint-Ours. Et d'abord je vous remercie pour toutes les peines que vous avez eu pour nos papiers, qui sont enfin entre vos mains ; il nous a été facile de voir qu'ils ne les ont pas même regardés ; l'arc de triomphe vous est dû en

toute justice, mais pour la statue, vous avez deviné... Je craindrais qu'elle ne se contentât pas de faire signe, comme celle du festin de Pierre, ou bien le signe vaudrait le jeu, ce serait un beau train... Allons, allons, point de statue, voilà ce qui est décidé.

Rassurez-vous, mon cher de Salaberry, au sujet du coadjuteur, il est vraiment digne de l'épiscopat, puisqu'ayant reçu ma lettre le mercredi, il m'a fait l'honneur de me répondre le jeudi, par le retour de la poste. Melle de Saint-Ours, qui me fit part de vos inquiétudes à ce sujet, me dit que s'il ne l'eut pas fait, elle aurait craint que vous n'eussiez traversé son élection et nous avons ri ensemble comme vous pouvez imaginer ; elle dit que vous allez en concevoir la plus grande opinion, et que voilà sa réputation établie dans votre esprit, d'une manière si solide, qu'il sera impossible d'y donner atteinte.

J'embrasse mille fois ma chère cousine, et toute son aimable famille qui m'est si chère. Quand vous écrirez à vos chers enfants absents, dites-leur de ma part ce que vous pouvez imaginer de plus affectueux et ne craignez pas d'excéder. Quand vous en recevrez des nouvelles, faites m'en part et ne doutez pas du vif intérêt que je prends à tout ce qui porte le nom de Salaberry. Toute la communauté vous salue respectueusement, ainsi que ma chère cousine. Mes sœurs l'assistante et Lepailleur veulent que je les mentionne en particulier. Pour moi, mes sentiments vous sont connus depuis longtemps, et je craindrais que la répétition ne vous ennuyât, car assurément ils n'auraient pas pour vous les charmes de la nouveauté. Je termine donc tout simplement en vous assurant que je suis, à l'ordinaire,

Mon cher cousin,

Votre très humble et très

obéissante servante,

Sœur Céloron

QUELQUES ANCIENS PIANOS

L'invention du phonographe puis du gramophone diminua la vogue du piano et voilà que surgit un rival plus dangereux : le radio.

Cette " machine ", jointe au chômage, à la diminution des salaires, à l'exiguïté des logis font une guerre tellement acharnée au roi des instruments à clavier et à cordes que l'on se demande s'il ne disparaîtra pas.

Est-ce pour cela que les musées en recueillent ou recherchent les anciens modèles qui, graduellement, au siècle écoulé, s'installèrent au foyer du pauvre comme du riche?

*

* *

Nous n'avons point l'idée de faire l'histoire du clavecin et de son successeur le piano forte, nous ne voulons que soumettre au lecteur les notes que nous avons pu recueillir afin de répondre à des questions qui nous furent posées à diverses reprises par des chercheurs.

*

* *

Dans ses *Mémoires*, (pp. 510-512), l'aimable P.-A. de Gaspé, nous dit, incidemment, que vers 1812, il n'y avait que trois pianos dans tout Québec. En existait-il plus dans la région de Montréal? Des informations fournies par le R. P. A. Gauthier, c.s.v., supérieur du collège Bourget, à la demande de M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste, et par M. Adrien René de Cottret, pharmacien, descendant de la famille Dumouchel (dont il sera question ci-après) nous apprennent qu'au musée du susdit collège, à Rigaud, se trouve un piano fabriqué en Angleterre par une fameuse maison italienne qui inscrivait sur ses instruments la marque suivante: " New Patent, Muzio Clementi & Co. Cheapside, London ".

Dimensions de la caisse: $5\frac{1}{2}$ pieds de longueur, 23 pouces de largeur, 2 pieds, 8 pouces de hauteur. Cette caisse est supportée par quatre pieds en avant et par deux en arrière. Le clavier comprend six octaves. Il n'y a qu'une pédale.

M. de Cottret a entendu dire dans sa parenté, que ce piano avait été acheté vers 1801, par M. Ignace Dumouchel, marchand de Rigaud, et que c'est sur cet instrument que ses fils jumeaux, Edouard et Arthur, apprirent à jouer. Plus tard, ces jeunes musiciens allèrent à Leipsig, Allemagne, pour se perfectionner et ils revinrent avec leur diplôme de pianiste et d'organiste. L'un et l'autre consacrèrent leur vie à l'étude et à l'enseignement de la musique aux États-Unis.

Edouard vécut à Ogdensbury où il décéda le 20 septembre 1914. Quant à Arthur, il s'établit à Albany, N. Y., et il aurait connu et accompagné Emma Lajeunesse. Il est mort dans cette dite ville le 10 janvier 1919.

*

* *

Au Château de Ramesay, on possède un autre piano de la marque Clementi. Il appartient à la distinguée famille de Lorimier. Au-dessus du clavier on lit cette inscription : " Patent Longman Clementi & Co. Cheapside, London ". Il mesure 5½ pieds de longueur, n'a que deux pieds chaque bout et il est sans pédale. On pourrait donc croire qu'il est antérieur à l'autre, puisque moins perfectionné.

*

* *

Combien payait-on un piano, au début du XIXe siècle? Le hasard ne nous a pas encore procuré de factures ou de contrats qui nous renseigneraient. Toutefois, nous voyons dans l'inventaire des biens du sieur Delvecchio, propriétaire de la fameuse Hôtellerie des Trois-Rois, date du 7 février 1827, que dans son ameublement il avait un " piano forte " estimé à 25 shillings. C'est évidemment là le prix d'un instrument usagé, non d'un neuf. Cependant, il faut songer que cette somme avait alors une " valeur d'achat " beaucoup plus considérable qu'on ne peut l'imaginer.

*

* *

Le musée du séminaire des Trois-Rivières possède un piano droit que l'on dit ancien et qui porte la marque de fabrique suivante, en lettres dorées : " Piano Bowles, Quebec".

Il provient de la collection intéressante de feu le chanoine L.-A. du Sablon, mort à Louiseville.

L'instrument a la forme d'un harmonium et, d'après M. l'abbé Albert Tessier, qui nous en envoie la photographie, il mesure environ $3\frac{1}{2}$ pieds de hauteur sur $3\frac{1}{2}$ pieds de longueur. En profondeur, il a 22 pouces au clavier et 12 pouces au sommet.

Il s'agit sans doute du piano qui fut l'objet d'une question publiée dans le *B. R. H.* de 1925, p. 341, bien que dans cette revue, le fabricant soit nommé *Bondes* au lieu de *Bowles*.

*

* *

Revenons au Château de Ramesay. Outre le piano de la famille de Lorimier, dont il a été question ci-dessus, on remarque encore dans ce musée :

Un piano plat fabriqué par Mead Mott & Co., Harr & Piano forte makers, no 89 Notre-Dame, près du palais de justice. Il a six octaves et un seul pied au centre.

Un autre piano plat, au nom de Dubois et Stodart, no 169, Broadway, New-York. Il est long et étroit et n'a qu'une pédale. La caisse repose sur six pieds, trois à chaque bout disposé en triangle. C'est un don du docteur Leduc.

Enfin, mentionnons un piano droit, à deux pédales, qui a appartenu au major Johnson, dernier occupant du château en qualité de représentant des autorités impériales, à ce que l'on croit. Ce piano porte la marque L.-W. Herbert & Co. Piano forte, organ & music warehouse, Golden Lyre, Notre Dame St, Montreal.

Dans le *Directory* de Montréal, de 1843-44, on relève les noms de quatre fabricants de pianos et d'orgues. L'un d'eux est sur la rue Notre-Dame, angle de la rue S.-Gabriel, un autre est près du marché Sainte-Anne, aujourd'hui place Youville, et deux sont aux alentours de l'Hôpital général anglais, rue Dorchester.

Nous ne voyons aucun Canadien français dans ce commerce ou dans cette industrie avant le milieu du XIX^e siècle, du moins dans la métropole.

E.-Z. MASSICOTTE

LETTRE DU SIEUR DE VILLEBON AU MINISTRE

Du bas de la rivière St-Jean
Le 26 Juillet 1696

Monseigneur,

Monsieur d'Iberville m'ayant remis la lettre de vostre Grandeur, et ayant vu ce qu'elle me faisoit l'honneur de m'écrire principalement au sujet du rétablissement du fort au bas de la rivière, pour y faire travailler incessamment avec les quarante soldats et les soixante hommes d'augmentation qu'il a plu à Sa Majesté d'envoyer, j'ay cru que je ne pouvois entreprendre avec si peu de soldats un ouvrage qui quoiqu'aisé à réparer, ne le peut estre assés tost que les ennemis ne se mettent en estat de sy opposer, Messieurs d'Iberville et de Bonaventure ayant des ordres, Monseigneur, comme vous me le marqués, de se rendre à Plaisance aussitost après l'expédition de Pimequid; je ne pourois même compter sur la plupart des soldats qui sont venus sous le commandement de Monsieur de Falaise, il y a de bons hommes et beaucoup de jeunes gens dont on ne pouroit tirer de travail, outre que je donne encore par vostre ordre, Monseigneur, les vingt meilleurs soldats des deux compagnies à Monsieur Devilieu, pour s'embarquer sur le vaisseau de Monsieur d'Iberville.

J'avois eu l'honneur de vous marquer l'année dernière, Monseigneur, que pour assurer entierement le rétablissement du fort qu'il eut fallu que les vaisseaux du Roy arrivent de bonne heure, eussent croisé le long des costes pour me donner le temps de travailler avec seureté, mais ils ne seront pas plustost partis que les forces de la Nouvelle Angleterre augmenteront par le coup cy de deux frégates qui doivent arriver au premier jour pour convoyer les vaisseaux de la vieille Angleterre, qui viennent se charger de mâtures à Piskatgé.

J'avois l'automne dernier chargé le Sr. Dubreuil habitué au Port Royal de faire faire 6000 pieds de madriers par un moulin à scie et cela comme pour son compte, les deux frégattes anglaises qui y sont venus dans la fin de juin ont voulu sçavoir à quel usage ces habitans se vouloient se voir de ce

nombre de madriers, et sur quelques soupçons qu'ils ont pu avoir il les ont fait bruler, cela ne m'auroit pas empêché de faire travailler en ayant fait faire cet hiver auprès de mon fort assés comme j'ay l'honneur de vous le marquer par mon journal, comme de tout ce qui s'est passé dans ce pays depuis l'année dernière.

Ce que j'ay à vous demander, Monseigneur, pour que ce fort soit retably en peu de temps l'année prochaine, est que les vaisseaux puissent partir de France de meilleure heure et qu'ils me donnent un mois après leur arrivée en ce pays avec quelque secours de leur équipage, et j'ose assurer vostre Grandeur de la satisfaction quelle aura de la diligence que je feray pour le mettre en bon estat et hors de toute insulte.

J'ay fait partir vingt quatre heures après l'arrivée des vaisseaux un canot pour porter à Québec les dépesches de Monsieur le Comte de Frontenac et de Monsieur de Champigny, j'ay eu icy avis le 18 du mois que des sauvages venant de Québec avoient raporté que Monsieur le Comte de Frontenac qui avoit marché contre les Iroquois avec 2,000 hommes en avoit deffait cinquante à 12 ou 15 lieues du fort Frontenac.

Sur ce que vous me marqués, Monseigneur, touchant la permission de la pesche aux Anglois, ce fut une proposition qu'ils me firent faire et dont donné avis à Monsieur le Comte de Frontenac de donner 100 l. par batiement qui viendroit pescher sur nos costes, et comme ils ne cherchoient qu'à faire ce commerce en seureté, j'estois persuadé qu'ils auroient donné jusques à 10,000 l. en général, les raisons que j'avois pour croire que l'on y trouveroit quelque avantage, estoit que les corsaires que nous avons eu icy non plus que ceux qui viennent de long cours ne vont point chercher de ces pescheurs avec qui il n'ya rien à gagner, et dont ils ne peuvent profiter que du batiement qui est peu de chose.

Que les vaisseaux qui viennent de France, faisant route pour venir icy nen rencontrent que par hazard.

Que puisque les ennemis trouvasent de l'avantage dans ce commerce, que d'un autre costé cela affoiblissoit

leurs forces parce que le Conseil de Baston et tous les principaux bourgeois y estant intéressés quil estoit asseuré que les frégattes et autres corsaires qui arivoient à Baston trouveroient très difficilement des équipages, que dans les congés qu'on leur auroit donné on leur auroit deffendu l'entrée de nos havres, sans les garantir des sauvages, que l'on auroit toujours engagés à faire la guerre.

Monsieur le Comte de Frontenac me mande sur cela, Monseigneur, qu'il nous en escriroit pour en sçavoir nostre sentiment, il me paroist que la chose ne seroit point désavantageuse pour le pays, en ce que le commerce leur osteroit tous les desseins qu'ils pouroient former pour détruire les habitations françoises et que par là on tiroit une somme d'argent qui pouroit servir à remplacer une partie de la dépense que Sa Majesté fait pour ce pays.

Quelque soin que j'aye pris, Monseigneur, pour former les soldats qui sont icy, il n'y en a encore que huit ou dix qui sçavent un peu canoter, et les sauvages n'en souhaitent point pour leurs expéditions pour un petit nombre, et il faut qu'ils se forment d'autant de fatigues qu'eux, il est beaucoup plus avantageux de leur faire faire la course en ce qu'ils se forment pour matelots et qu'ils y trouvent du profit en mesme temps.

J'ay remis à Monsieur d'Iberville tous les présens des sauvages pour estre distribués par luy et Mr de Thury à tous les sauvages qui seront assemblés à Pentagouet, je me suis seulement réservé, Monseigneur, sur le total 200 l. de tabac et six quarts de farine pour les extraordinaires que je suis obligé de faire pendant l'année.

J'ay donné à Monsieur d'Iberville toutes les connoissances que j'avois sur Pimiouk, et les autres plans qui en sont les plus proches dont le village seroit considérable, j'ay agi de concert avec luy en tout et j'aurois mesme voulu, Monseigneur, quil eust paru quil neust voulu que j'eusse esté à Pimiouk volontaire avec mes sauvages, je luy en ay fait les propositions avec Monsieur de Bonaventure et comme j'ay veu qu'il ne l'a receu qu'avec quelque ombrage, j'ay mieux aimé ny point pen-

ser que de luy donner lieu de la moindre plainte quoiqu'il m'ait été bien sensible, Monseigneur, de me voir enlever une place si près de moy, sans y avoir la moindre part.

J'ay eu de la satisfaction de sçavoir le retour de Monsieur Baudoin, missionnaire, je suis persuadé qu'il agira avec le mesme esprit que Messieurs ses confrères, dont j'ay tout lieu, Monseigneur, destre content.

Je supplie vostre Grandeur destre persuadée que je n'oubliay rien de tout ce qui peut contribuer à l'establissement de la Colonie et à l'avancement de chaque habitant en particulier, et je prendray un soin très exact pour empescher les abus qui se pouroient glisser dans la traite et le commerce qui se fait dans cette rivière.

Je nay pas plus lieu, Monseigneur, destre satisfait du sieur Damours que par le passé, celuy qui est venu de France ne ma point ému non plus que les deux autres, se sont des esprits tout à fait gastés par le long libertinage, et les manières qu'ils ont pris avec les sauvages, et qu'il faut veiller de près comme jay eu l'honneur de vous le marquer l'année dernière.

La forte occupation où nous sommes, pour débarquer et transporter tous nos effets m'occupent si fort, Monseigneur, que je vous suppliray très humblement de trouver bon que je me remette aux vaisseaux de Québec pour informer plus particulièrement de l'estat de ce pays et de la Nouvelle Angleterre et dont j'espère avoir dans ce temps-là des nouvelles seures ce qui est certain présentement est que la famine y est et que l'on assure qu'il y a plus de 4 mois que beaucoup de familles de Baston n'ont mangé de pain.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Chevalier de Villebon (1)

(1) Archives de la province de Québec.

LETTRE DE FRANÇOIS-LOUIS DE SALABERRY A
L'HONORABLE LOUIS DE SALABERRY

Comme je n'ai rien de plus, mon cher papa, à vous marquer que ce que Maurice vous a déjà dit, excepté de vous faire le portrait du capitaine avec qui nous sommes passés. Certainement, il est très rare d'en rencontrer comme celui-là, il nous a traité comme des esclaves les plus méchants du monde; enfin, c'est beaucoup mieux de n'en point parler parce qu'on ne peut pas trouver de termes assez forts pour le décrire. Nous avons malheureusement eu tout contre nous; mauvais capitaine, mauvais passage de 56 jours, le duc de Kent point à Londres. Nous avons eû d'assez bons logements et point chers; mais nous n'y resterons pas longtems parce que nous allons partir pour l'Écosse dans peu de jours pour rejoindre le 3^e Bataillon des Royaux qui sont à Stirling Castle, à 55 milles d'Édingburgh.

Le duc de Kent et Mme de St Laurent nous ont très bien reçus, nous dinons là aujourd'hui. Je n'ai rien de plus, mon cher papa, qu'à vous prier de remercier Mr McNî'er, Madame Nicols, pour leurs lettres de recommandations, ceux à qui elles étaient adressées nous ont fait beaucoup de politesses.

Ceci est après le diner. Le duc et Mme de St-Laurent sont on ne peut pas plus honnêtes. Ils ont donné des logements à Salaberry dans le palais de Kensington et lui ont dit de diner avec eux tous les jours. On a parlé d'Edouard aussi. Son Altesse Royale nous a dit qu'aussitôt qu'il aurait quatorze ans qu'il le ferait venir pour le placer à Woolwich, que tout était arrangé, ainsi Monsieur l'officier d'artillerie, préparez-vous à traverser la mer et d'être en état de passer à l'examen. On a parlé de vous aussi, des nouvelles du Canada, des petites jalousies, etc, etc. J'aimerais bien mieux vous conter tout cela de vive voix, mais comme cela ne se peut pas, je vous prie d'être persuadé de ma plus vive et tendre amitié. Je vous prie, mon très cher papa, d'embrasser toute la famil-

le pour moi et de lui dire mille choses de ma part. Bien des respects et amitiés à ma tante et à tous nos amis.

Adieu, mon très cher papa,

Votre soumis et affectionné fils.

L. de Salaberry

P. S. Je vous prie de remercier Mr Hale, et le colonel Vesey, pour leur lettre au duc de Kent. Il paraît qu'ils ont parlé assez avantageusement de nous. Excusez, s'il vous plaît, mon griffonage n'ayant point le tems de recopier cela, allant à Windsor demain pour voir l'enterrement du duc de Gloucester, frère du Roi, qui est mort il y a 4 ou 5 jours.

Ma chère Adélaïde,

J'aurois bien envoyé ce que je t'ai promis; la raison parce que c'est qu'il n'y avait de vaisseaux pour Québec; mais tu peux être certaine que la première bonne occasion qui partira d'Écosse je ne la manquerai pas.

Tout à toi,

Ton bon frère et ami,

L. D. S.

Lieut. Royals (1)

LE CONTRE-AMIRAL ASHE

Edward-Percy Ashe, né à Québec le 8 avril 1852, était le fils du commandant Edward Ashe, directeur de l'Observatoire de Québec, et de Mariella Percy.

Admis, comme aspirant, dans la marine anglaise en juin 1868, il fut promu sous-lieutenant en décembre 1872, lieutenant en janvier 1877, commandant en juin 1891, capitaine en juin 1899, et, enfin, contre-amiral, en 1908. Il prit sa retraite quelques années plus tard.

Le contre-amiral Ashe s'était particulièrement distingué pendant les campagnes d'Égypte et du Sud-Africain.

Il fut tué dans un accident d'automobile en Angleterre en juillet 1914.

(1) Archives de la province de Québec.

LA FAMILLE LEBER

Jacques Leber de Saint-Paul — Originaire de Notre-Dame de Pitre, diocèse de Rouen, fils de Robert Leber et de Colette Cavelier, il passa dans la Nouvelle-France avant 1658. Il s'établit à Montréal et devint un des négociants les plus riches du pays. Il acheta l'arrière-fief de Senneville et se fit concéder avec Claude Robutel de Saint-André et Jean de La Vigne, l'île Saint-Paul, par M. de Lauzon. Il fut anobli par Louis XIV en novembre 1696. Décédé à Montréal le 25 novembre 1706. M. Leber avait épousé Jeanne Lemoyne. Il avait fait la campagne de 1693 contre les Iroquois et en laissa une relation qui a été publiée en partie dans *l'Héroïne chrétienne du Canada*. M. Dollier de Casson dit de M. Leber: " M. Leber, l'un des plus riches et des plus honnêtes marchands qu'il y ait à Ville-Marie et même dans tout le Canada, a beaucoup servi le public, et lui a été d'un grand secours, par la manière aisée et commode avec laquelle il a fait son commerce. "

Louis Leber — Né à Montréal le 24 octobre 1659, du mariage de Jacques Leber de Saint-Paul et de Jeanne Lemoyne. Il se fixa à La Rochelle, comme agent de son père. Il rendit de précieux services aux Sulpiciens. Décédé à La Rochelle avant 1701.

Jeanne Leber — Née à Montréal le 5 janvier 1662, du mariage de Jacques Leber de Saint-Paul et de Jeanne Lemoyne. C'est la célèbre recluse. Après avoir vécu cinq ans en solitaire dans la maison de son père, elle se décida à se retirer à la Congrégation Notre-Dame pour y continuer sa réclusion. Elle y entra le 5 août 1695 et y décéda le 3 octobre 1714, à l'âge de 52 ans. La vie extraordinaire de Jeanne Leber a été publiée par l'abbé Faillon sous le titre *l'héroïne chrétienne du Canada ou Vie de Mlle LeBer*.

Jacques Leber de Senneville — Né à Montréal le 26 août 1663, du mariage de Jacques Leber de Saint-Paul et de Jeanne Lemoyne. Il entra dans les troupes et obtint le commandement d'une compagnie du détachement de la marine, mais il est surtout connu comme traiteur. Il avait un magasin

à Montréal et faisait la traite avec les Sauvages sur son fief de Senneville. Décédé à Montréal le 9 mai 1735.

Marie Leber — Soeur de Jacques Leber de Saint-Paul, elle fut religieuse au monastère des Ursulines de Québec sous le nom de Mère de l'Annonciation. Elle décéda le 2 octobre 1714.

François Leber — Fils de Robert Leber et de Colette Cavelier, de Notre-Dame de Pitre, diocèse de Rouen. Frère de Jacques Leber de Saint-Paul. Leber se fixa à Laprairie. Il y décéda le 20 mai 1694. Marié trois fois, M. Leber laissa une nombreuse descendance qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. M. Faillon a donné une généalogie de la famille de François Leber dans son ouvrage *l'Héroïne chrétienne du Canada*.

Joseph-Hippolyte Leber de Saint-Paul de Senneville — Né en 1697, du mariage de Jacques Leber de Senneville et de Marie-Anne-Claude de Lacour de Maltot. Il entra dans les Pages de la Dauphine puis obtint une enseigne dans les troupes du détachement de la marine. Il fut aide-major du gouvernement de Montréal puis fut promu capitaine dans les troupes du détachement de la marine. Il avait épousé Anne-Marguerite Soumande, fille d'un riche négociant. Propriétaire du fief Saint-Paul et du fief de Senneville, il porta d'abord le nom de Leber de Saint-Paul puis celui de Leber de Senneville.

Jacques-Hippolyte Leber de Senneville — Né à Montréal le 9 février 1719 du mariage de Joseph-Hippolyte Leber de Senneville et de Anne-Marguerite Soumande. Il périt de misère sur l'île d'Anticosti par suite du naufrage de la *Renommée* dans l'automne de 1737. Le Père de Crespel, dans son récit du naufrage de la *Renommée* dit que le jeune Leber de Senneville mourut en prédestiné. D'après le Père Crespel, il mourut le 13 avril 1738, après avoir écrit une lettre des plus touchantes à ses parents. Il n'avait que vingt ans. M. Leber de Senneville s'en allait en France pour se former au métier des armes.

Jean-Baptiste Leber de Saint-Paul et de Senneville — Fils de Joseph-Hippolyte Leber de Senneville et de Anne-Marguerite Soumande. Né à Montréal le 17 mars 1721. Il

entra, lui aussi, dans les troupes du détachement de la marine. A la conquête, il était lieutenant. Ne voulant pas rester en pays anglais, il vendit tous ses biens et s'embarqua pour la France sur l'*Auguste*, avec sa femme, Marie-Catherine Gauthier de la Vérendrye, ses deux fils, M. Leber de Senneville et Leber de Saint-Paul, tous deux cadets à l'aiguillette, et sa soeur, Marie-Anne Leber de Senneville. Toute cette famille périt dans le naufrage de l'*Auguste* sur les côtes du Cap-Breton au mois d'octobre 1761.

MAUPEOU

On donne dans le numéro de septembre 1931 du *Bulletin* quelques notes sur le chevalier de Maupeou. Sont-elles exactes ? Tout d'abord le nom, il nous semble, n'est pas orthographié correctement : il doit l'être comme notre entête. Il n'y a pas d'accent et la finale est "U".

En second lieu, on croit que Guillaume-Emmanuel-Théodore de Maupeou, chevalier, comte de Lestrange, que l'on voit à Québec en décembre 1694 doit être le chevalier de Maupeou-Ribandon que Laffilard donne plutôt comme un *marin*. Voyez donc la note en question. Or, d'après le rôle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services, (5 octobre 1692 — Archives du département de la Marine) reproduit dans le *B. R. H.*, 1928 — XXXIV — 599, il y est dit : " Le chevalier de Maupeou. En 1691, capitaine réformé. En 1692, capitaine en pied en Canada, par commission de M. de Frontenac. Brave homme ; bon officier. "

Les rangs du chevalier de Maupeou-Ribandon sont tous dans la marine : garde-marine, enseigne de vaisseau, lieutenant de vaisseau, capitaine de vaisseau, etc. Il était capitaine de vaisseau en 1707, alors que Charles-Guillaume-Emmanuel-Théodose était capitaine en Canada en 1691, c'est-à-dire trois ans avant la nomination de Ribandon comme garde-marine en France. Une réflexion s'impose ici. Le rang de garde-marine débutait et était porté par un jeune homme, tandis que le capitaine signifiait un homme beaucoup plus âgé. Maupeou pouvait-il être garde-marine en 1694 alors qu'il était capitaine en 1691 ?

Régis Roy

LES ARMES DES LIENARD DE BEAUJEU

Le *B. R. H.*, en janvier 1931 (page 41), faisait une courte mention d'un blason de la famille de Beaujeu, sculpté sur le monument d'un de ses membres au cimetière de N.-D.-des-Neiges ; correspondant aux armes données par l'abbé Daniel, et différentes de celles données par MM. Massicotte et Roy.

Dans le *Bulletin* du mois suivant (page 83), M. Roy, un expert en art héraldique, s'intéressant à tout ce qui touche à cet art, donnait des notes explicatives sur le blason que la pierre tumulaire, vieille d'un siècle, ne caractérise pas avec précision, ou a vu s'altérer avec le temps, ou que je n'ai pas pu distinguer.

En avril (page 205), M. Fauteux, un autre qui peut dire son mot sur le même art, renchérissait sur l'article précédent.

En juin (page 341), M. Roy, armé de documents, donne encore quelques explications supplémentaires.

Tout en avouant mon incompetence en art héraldique, me serait-il permis de dire à mon tour ce que j'ai vu, et pour mieux dire, ce que j'ai cru voir, tout en ne voulant approuver ni contredire MM. Roy et Fauteux ?

Un descendant de la famille de Liénard de Beaujeu m'a fait l'honneur d'exhiber plusieurs objets : étampes, tapisserie, dessins, enluminures, ustensiles de table, quelques-uns fantaisistes, la plupart artistiques, frappés aux armes de la famille, les uns conformes à celles de " Nos gloires nationales ", et les autres au *Memorial du Canada-Français*.

Plusieurs de ces objets sont ornés des armoiries des de Longueuil et même des de Gaspé ; tous paraissent très anciens et sont conservés depuis un temps immémorial.

On poussa l'amabilité jusqu'à me permettre en toute confiance d'examiner à l'aise l'objet qui a paru le plus intéressant ; et l'examen minutieux d'une cuiller a révélé le résultat suivant :

Écu anglais, écartelé au 1 et 4 d'or, au chevron d'azur accompagnée en chef de deux têtes d'aigle de sinople arrachées..... et en pointe d'une tête de léopard (dont

l'une est bien de sinople et l'autre semble être de pourpre ; serait-ce une distraction du graveur ?) ; au 2 et 3, d'argent à trois quintefeuilles (arrondies) de..... et à la bordure dentelée (quatre de chaque côté) de....., timbré de la couronne comtale.

Si quelques-uns des meubles sont trouvés, il reste encore d'autres points à élucider.

Espérons qu'un jour, la complète solution sera trouvée.

Mais il reste encore un autre problème à résoudre, celui de constater, dans la même famille, deux blasons bien établis et bien différents.

Parmi les objets exhibés, il y a une gravure, enluminée avec art et précision, reproduisant un écu parti des armes de Beaujeu (le lion au lambel), et les armes de Gaspé, avec devise : A tout venant beau jeu. Georges Saveuse de Beaujeu a épousé en 1832 Susanne Catherine de Gaspé ; et son père Jacques Philippe, d'après le monument funéraire en 1832, a blasonné en concordance avec l'abbé Daniel (écartelé etc, etc.).

Espérons aussi qu'un jour cette autre solution sera trouvée.

O. Lapalice

LA POWDRERIE

Tous, dans la province de Québec, connaissent la *poudrière* pour en avoir souffert un peu pendant nos rudes hivers. Pichon, dans ses *Lettres et Mémoires pour servir à l'histoire du Cap-Breton*, décrit ainsi la *poudrière* : "C'est une sorte de neige d'une extrême subtilité qui s'insinue dans les lieux dont la clôture paraît la plus exacte. Elle s'y introduit par les moindres intervalles que laisse le mastic dont les vitrages sont enduits. Elle semble moins tomber sur la terre qu'être horizontalement emportée par l'impétuosité du vent qui en accumule quelquefois des monceaux auprès des murailles et des éminences opposées à son cours ; et comme souvent elle ne permet ni de distinguer dans les rues les objets les plus voisins, ni même d'ouvrir les yeux qui en seraient blessés, l'on peut à peine s'y conduire. Elle fait même perdre la respiration".

THOMAS GODEFROY DE NORMANVILLE

—

Les deux frères Jean-Baptiste Godefroy de Linctot et Thomas Godefroy de Normanville passèrent dans la Nouvelle-France vers 1626.

“ On retrouve constamment Thomas Godefroy de Normanville en voyage, écrit M. Benjamin Sulte, soit avec les missionnaires, soit avec les fondateurs de la colonie. Pris et repris par les Iroquois, il a soutenu combat sur combat et bravé tous les genres de périls de l'époque nommée, à juste titre, les temps héroïques du Canada. En plus d'une circonstance, il hiverna parmi les Sauvages, à quelques lieues des bords du fleuve et y exerça les fonctions d'un maître d'école et d'un missionnaire. Les registres de l'église montrent qu'il baptisait les enfants et allait au besoin vers le poste français le plus rapproché avertir les prêtres de la maladie de certains Sauvages disposés à embrasser la foi et qu'il était urgent de ne point laisser mourir sans les rendre chrétiens. Pour exercer plus d'influence sur la jeunesse des bois, il lut-tait contre elle à la course, à la rame, et à tous les exercices du corps ; ses victoires impressionnaient vivement des peuplades qui ne respectaient que la force physique et l'adresse du chasseur ou du canotier ” (1).

Les *Relations des Jésuites* nous ont conservé le peu que nous savons de la vie de ce brave.

En 1629, les deux frères Godefroy restaient ici pendant que Champlain et la très grande partie des habitants français de la colonie retournaient en France.

En 1634, Thomas Godefroy de Normanville est déjà établi à Trois-Rivières.

Le 18 août 1636, Godefroy de Normanville devança à la course un Huron, devant un grand nombre de Sauvages de quatre ou cinq nations réunis à Trois-Rivières. Cette course était la suite d'une gageure faite par un Montagnais en faveur de Godefroy de Normanville.

(1) *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, tome premier, p. 55.

“ De quoi, dit le R. P. Le Jeune, les Hurons demeurèrent bien étonnés car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les Sauvages ” (1).

Vers le 20 février 1641, Thomas Godefroy de Normanville et François Marguerie, étant à la chasse dans les bois aux environs de Trois-Rivières, furent pris par les Iroquois, qui avaient suivi la trace de leurs raquettes imprimées sur la neige. Ils les lièrent, et les emmenèrent dans leur pays. Comme ces barbares voulaient traiter de la paix avec les Français, ils ne firent aucun mal à leurs prisonniers afin de pouvoir les ramener à Trois-Rivières au printemps.

En attendant, ils furent donnés en garde à deux chefs de famille, qui les traitèrent comme leurs enfants. L'un d'eux voyant que son prisonnier priait Dieu soir et matin, et qu'il faisait le signe de croix avant et après les repas, lui demanda ce que signifiait ce signe. Le Français lui répondit que le Dieu qui avait fait le ciel et la terre, les animaux et tous les blés, conservaient ceux qui l'honoraient et qui avaient recours à lui. “ Je veux faire de même, reprit le barbare, afin qu'il me conserve et qu'il me nourrisse. ”

Une autre fois, plusieurs Iroquois invitèrent un de leurs prisonniers à chanter à la française. “ Tenez-vous dans le respect, fit celui-ci, car le Dieu du ciel et de la terre, que nous honorons par nos voix et nos cantiques, vous pourrait châtier rudement si vous entriez dans quelque mépris. ” Ils promirent tous de se comporter sagement. Le Français entonna alors l'*Ave maris stella*, qu'ils écoutèrent la tête baissée avec beaucoup de modestie et de respect. Ils témoignèrent ensuite que ce chant leur avait plu.

Sur la fin d'avril, cinq cents Iroquois partirent de leur pays pour ramener les deux Français à Trois-Rivières, et conclure la paix avec les Français. Ils parurent dans les environs de Trois-Rivières le 5 juin. Ils envoyèrent Marguerie parlementer avec M. de Champflour, commandant du lieu, et gardèrent en attendant de Nor-

(1) Relation de 1636 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. IX, p. 278.

manville comme ôtage. Mais M. de Champflour ne voulut rien conclure. Il envoya avertir le gouverneur, M. de Montmagny, à Québec. Celui-ci monta à Trois-Rivières immédiatement.

Après bien des pourparlers, les deux Français furent remis en liberté, mais M. de Montmagny ne put conclure de traité de paix avec les Iroquois, ceux-ci ne voulant pas inclure dans ce traité les Hurons et les Algonquins, alliés des Français (1).

En 1641, le R. P. Le Jeune passait en France, pour " le bien public et commun de la colonie ", à la demande de M. le chevalier de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France, et des principaux habitants. Le R. P. Le Jeune se fit accompagner pendant ce voyage du jeune Godefroy de Normanville (2).

Thomas Godefroy de Normanville passa l'hiver de 1642-43 au fort Richelieu avec les RR. PP. de Noüe et Le Jeune. Ils étaient chargés d'enseigner aux Algonquins les mystères de la vraie foi. Ces Sauvages étaient aussi " superbes et difficiles à gouverner " que les Hurons et les Montagnais étaient humbles et dociles.

Le R. P. Vimont nous apprend quel règlement de vie les missionnaires avaient adopté au milieu de leurs néophytes.

" Au point du jour, le P. de Noüe disait la messe, à laquelle assistaient les Français et les Sauvages chrétiens. Le sieur de Normanville leur faisait faire les prières tout haut au commencement de la messe (il entend fort bien la langue). Pendant ce temps-là le P. Le Jeune en enseignait quelques-uns en particulier ou les écoutait en confession, puis les menait à la chapelle où il leur disait la messe, et faisait communier ceux qui en étaient capables, et ainsi il les prenait tous les uns après les autres. La messe étant finie, il assemblait quelques jeunes gens, pour leur faire le catéchisme. La plus grande par-

(1) Sur la captivité de Marguerie et de Normanville au pays des Iroquois et leur retour à Trois-Rivières, on peut consulter la *Relation* de 1641-42 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXI, p. 20.

(2) *Relation* de 1642-43 — *The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXIV, p. 196.

tie du jour leur petite chambre était pleine, et ce n'était quasi qu'une instruction continuelle. Sur le soir le P. Le Jeune prenait une partie des cabanes, et le sieur de Normanville l'autre, et ainsi on faisait prier tout le monde. La prière était ordinairement suivie d'une exhortation et d'un cantique en leur langue. Voilà l'ordre qu'ils ont gardé pendant l'hiver, jusqu'à ce que les sauvages quittèrent ce lieu, pour aller à Mont-Royal (Montréal) et aux Trois-Rivières" (1).

Au printemps de 1648, plusieurs Iroquois se présentèrent à la vue du fort de Montréal sous les apparences d'un pourparler. Charles LeMoyne et Godefroy de Normanville s'avancèrent un peu vers eux, et aussitôt trois Iroquois se détachèrent afin de leur venir parler. Normanville voyant ces hommes s'approcher sans armes, pour leur donner une marque de confiance, s'en alla vers le gros des Iroquois, avec une seule demi pique à la main, malgré LeMoyne qui lui criait : " Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres. "

Mais Normanville qui était d'une bravoure à toute épreuve continua à aller vers les Iroquois. Ceux-ci l'enveloppèrent si insensiblement et si bien que quand il s'en aperçut il ne lui était plus possible de fuir.

LeMoyne voyant la perfidie de ces barbares coucha en joue les trois Iroquois qui étaient auprès de lui et leur dit qu'il tuerait le premier qui bougerait à moins que Normanville ne fut remis en liberté. Un des trois Iroquois demanda à aller le chercher, ce que LeMoyne lui permit. Cet homme ne revenant pas, LeMoyne contraignit les deux autres à marcher devant lui au fort.

Le lendemain, les Iroquois remirent Normanville en liberté. LeMoyne fit la même chose pour ses deux prisonniers (1).

En 1651, le R. P. Buteux obtint de ses supérieurs d'aller évangéliser les Attikamègues chez eux. Il partit de Trois-Rivières le 27 mars avec M. Godefroy de Normanville, deux Français, un certain nombre de Sauvages

(1) *Relation de 1642-43 — The Jesuit Relations and allied documents* vol. XXIV. p. 196

(1) Dollier de Cassen. *Histoire du Montréal*, p. 66.

et quelques soldats. Ce n'est que le jour de l'Ascension que les courageux voyageurs arrivèrent à la première bourgade des Attikamègues. Ils furent bien récompensés de toutes leurs fatigues, car ils furent reçus comme des sauveurs par ces pauvres Sauvages. "Quelle confusion pour moi, s'écrie le R. P. Buteux, de voir comme ces pauvres barbares, sans prêtre, sans messe, ni autres secours, se maintiennent dans une telle pureté et ferveur !" Ils furent de retour le 18 juin de la même année (1).

Le 18 août 1652, quatre habitants de Trois-Rivières se rendant par le fleuve au Cap de la Madeleine furent attaqués, à l'entrée du Saint-Maurice, par un parti d'Iroquois. Deux furent tués, et les deux autres furent amenés captifs.

Cet outrage décida le gouverneur de Trois-Rivières, M. Duplessis de Kerbodot, à infliger un châtement exemplaire à ceux qui s'en étaient rendus coupables.

Il partit de Trois-Rivières, le lendemain même de ce lâche attentat, avec une cinquantaine de Français et dix ou douze Sauvages, montés sur deux chaloupes.

Arrivé à une lieue en haut de Trois-Rivières, l'ennemi se montra dans les broussailles, sur la rive nord du fleuve.

M. Duplessis fit débarquer sa petite troupe immédiatement, et se jeta tête baissée sur les Iroquois. Ceux-ci se retirant de quelques pas se trouvèrent derrière les arbres, et firent un feu nourri sur les Français. Une dizaine de ces derniers furent tués. M. Duplessis tomba un des premiers. M. Godefroy de Normanville et plusieurs autres furent faits prisonniers.

Le 23 août, l'on alla visiter le lieu du combat, et l'on trouva un bouclier iroquois sur lequel Godefroy de Normanville avait écrit à l'aide d'un charbon : Normanville, Francheville, Poisson, LaPalme, Turcot, Chaillon, S. Germain, Onnepochronnons et Agnechronnons : je n'ai encore perdu qu'un ongle.

Cela voulait dire que les sept personnes nommées étaient entre les mains des Iroquois.

(1) *Relation de 160-51 — The Jesuit Relations and allied documents*, vol. XXXVII, p. 18.

On apprit bientôt que le pauvre Godefroy de Normanville avait péri sur le bûcher.

Le R. P. Ragueneau, qui raconte le combat et la prise des Français par les Iroquois, ajoute : " Une dame honorée pour sa vertu, a écrit à quelque personne en France, qui avait connaissance du sieur de Normanville, qu'il semblait avoir eu quelque pressentiment de sa prise. Il est probable, disait-il à cette dame un peu devant que de tomber entre les mains de ces barbares, qu'étant tous les jours dans les occasions je pourrai être pris des Iroquois : mais j'espère que Dieu me fera la grâce de souffrir constamment leurs feux, et que j'aurai le bonheur de baptiser quelques enfants moribonds, et même quelques malades adultes que j'instruirai dans leur pays devant ma mort " (1).

Thomas Godefroy de Normanville ne s'était pas marié.

UNE DESCRIPTION DE LA CHUTE DE NIAGARA

Après la chute de Québec, le trop fameux Michel-Jean-Hugues Péan passa en France avec sa femme, Angélique des Méloizes. Jeté à la Bastille en même temps que les autres profiteurs de la guerre, Péan subit son procès au Châtelet de Paris et fut condamné à 600,000 livres de restitution. C'est dans le mémoire ou factum publié par Péan pour se défendre des accusations portées contre lui que nous trouvons la description de la chute de Niagara que nous reproduisons ici :

" La fameuse cascade ou chute de Niagara est formée par la rivière de Niagara qui sort du lac Érié et va se jeter dans le lac Ontario. A quatre lieues au-dessus de son embouchure elle se précipite de 133 pieds de hauteur à pic dans un espace d'une demi-lieue de large. Cette cataracte immense présente un des plus étonnants spectacles qu'il y ait dans l'univers. On entend à une très grande distance le bruit effrayant des eaux qui tombent dans le gouffre, et l'extrême rapidité du courant entraîne tout ce qui se rencontre à une demi-lieue au-dessus de la chute. "

(1) *Relation de 1651-52 — The Jesuit Relation and allied documents*, vol. XXXVIII, p. 58.

LETTRE DES SAUVAGES ABENAQUIS AU ROI
(1705)

Mon Roi, Mon Père,

Je me sens à la vérité incapable de vous dire une seule parole, car étant aussi petit que je suis, comment oser parler à une personne d'une majesté si grande ? Ce qui me rassure est que votre bonté égale en grandeur Votre Majesté, j'en ressens très souvent et depuis bien longtemps des effets tout particuliers, et c'est ce qui me fait prendre la liberté de vous parler, permettez donc sans avoir égard à ma bassesse, d'interrompre vos importantes occupations pour vous dire un mot, pardonnez-moi ce qui pourra m'échapper de mal à propos, étant barbare comme je suis et ne vivant que dans les bois.

Il faut que Dieu m'ait fait une grande grâce lorsqu'il me procure à la connaissance du François afin qu'il m'instruisit et m'enseignât le vrai chemin du ciel dans lequel il est. Mais il m'en a fait encore une plus grande lorsqu'il a inspiré à Votre Majesté des sentiments d'une compassion si grande pour moi, qu'elle ait bien voulu en tant et tant de manières me faciliter la jouissance de ce bonheur.

Lorsque je fais réflexion à ce que vous avez la bonté de m'envoyer chaque année, et à tous les secours que me donnent en votre nom les officiers de Votre Majesté, je me sens rempli d'étonnement et je pense en moi-même : à Dieu ! Est-il donc vrai que le plus grand de tous les Rois veuille bien me regarder comme son enfant ! il ne m'est pas possible d'exprimer le plaisir que j'en ressens.

Depuis un temps immémorial que je suis en guerre avec l'Anglois, combien de fois m'a-t-il trompé ? Sans doute il m'aurait entièrement détruit, si Votre Majesté ne m'avoit tendu sa main secourable et ne m'avoit pris sous sa protection.

De quelle étendue de mes terres ne s'étoit-il pas emparé après m'y avoir presque entièrement détruit, et maintenant il veut encore se rendre maître des terres qui me restent en deça, où le petit nombre de nous qui nous ait

échappé à sa fureur s'est retiré et, à ce qu'il prétend, vous le laissez faire, car c'est là ce que dit l'Anglois.

Je sens bien qu'en cela il ne dit pas vrai et qu'il veut me tromper, son dessein est d'être maître de tout mon pays, mais il rejette tout cela sur vous. Quoi ! se pourroit-il faire que mon père me sacrifiât à l'Anglois en lui abandonnant le peu de terre qui me reste ? non, cela ne peut entrer dans mon esprit ; non seulement cela ne peut être, mais ma terre n'est-elle donc pas différente de la terre auprès du fort que l'Anglois a pris ? elle est toute différente, et lui accorder la terre toute entière où le fort qu'il a pris n'est-ce pas lui accorder le pays que j'habite ? et voilà justement la supercherie dont il use à mon égard ; il veut me faire entendre que c'est ma terre même que le Roi de France lui a donné, comme si peu content de m'enlever ma terre, il vouloit encore m'enlever du coeur l'attachement que j'ai pour vous comme pour un vrai père. La peine et le trouble qu'il me cause par ses discours m'obligent à recourir à vous ; je serois heureux me dis-je en moi-même, si mon père vouloit prendre le même soin de moi qu'il a pris jusqu'à présent, en me conservant mon pays, déclarant ses sentiments à celui qui veut injustement m'enlever, au moins lui témoignant qu'il n'a jamais prétendu ce qu'il lui fait dire. C'est par là que mon père me rendroit la vie, au moins serois-je tranquille ; je me flattois encore de quelques moments de vie, toute misérable que soit celle que je mène, je respirerois, dis-je, au moins pendant ce peu de temps, mais quel avantage me seroit ce point pour ma religion qui me tient le plus au coeur et qui est le principal motif qui me porte à vous dire ce que je prends la liberté de vous dire, voilà les pensées que j'ai de vous, voilà ce qui me détermine à vous exposer mes plaintes et mes supplications. Quoique depuis quelques années j'ai eu part et j'ai perdu un nombre considérable de mes gens dans tous les partis où m'engageoit la bonne cause de mon père, je peux dire que cela n'a point été pour moi un sujet de chagrin. Je m'estimois heureux de mourir pour soutenir ma religion dans mon pays, et de n'avoir point en cela d'autre sort que le sort du François dont j'ai embrassé la religion. Je puis dire

vérité que je n'aurois pas été content si je n'eusse pas couru les mêmes risques que Québec si l'Anglois l'eusse pris, et voilà ce qui me fit venir au secours de cette ville avec joie et empressement, non seulement ces dernières années, mais encore il y a environ vingt-trois ans environ, comme à présent encore peuvent m'en rendre témoignage M. de Vaudreuil et tous les officiers. Ce qui est de surprenant c'est que maintenant la paix est ce qui me donne des sujets de trouble et de crainte.

L'Abénaquis (1)

DIEPPE, EN 1757

A 30 milles de Rouen, vis à vis le port de Rye, situé sur la côte nord de la Normandie, à l'embouchure de la petite rivière Arques. En 1694, la ville a été presque entièrement détruite par l'artillerie des Anglais, mais depuis elle a été reconstruite avec embellissements sur le modèle de Versailles. Elle forme un triangle, bien fortifiée, quoique à vrai dire, les fortifications sont irrégulières en raison de l'inégalité du terrain. Les rues sont larges et bien tirées et les maisons bien faites en briques. La ville est séparée de la mer par un long mur et un fossé profond. Le havre est l'un des plus considérables sur la côte mais ne peut recevoir des navires d'un fort tirant. Le château est ancien ; c'est la demeure du gouverneur. De ce point la vue est magnifique. Un grand nombre de jolies fontaines décorent la ville. Il y a vingt portes, dont douze sont sur les quais. La population est de 30,000 ; la plupart marins. La manufacture principale est la dentelle : l'on y travaille aussi l'ivoire. Il y a aussi une manufacture importante de tabac.

(*Miscellaneous Correspondence*, septembre 1757, Londres).

(1) Archives de la province de Québec.